
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2024 A TOULOUSE

Clubs présents :

A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES	TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO
CN PAMIER	US COLOMIERS NATATION
MIREPOIX NATATION	CN LANNEMEZAN
SAVERDUN PYRÉNÉES NATATION	E.P SEMEAC TARBES NAT
CN CARCASSONNE	LOURDES NATATION
CN CASTELNAUDARY	TARBES NAUTIC CLUB
CN CAPDENAC	AASS SECTION NATATION AGDE
CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	ASPTT MONTPELLIER
DAUPHINS DECAZEVILLE	C.N BEZIERS MEDITERRANEE
GRAND RODEZ NATATION	CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS
AS SALINDRES	CN LUNEL
AS VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	DAUPHINS CLERMONT-L'HÉRAULT
CN CÉVENNES ALÈS	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE
NAUTIC CLUB NÎMES	MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE
NC LE VIGAN	NA
SO BAGNOLS-MARCOULE	MONTPELLIER METROPOLE NATATION
CN AUCH	MONTPELLIER PAILLADE NATATION
CN FLEURANCE	NAGE EVASION
SPLACH NATATION	SEA SUN POLO
ASPTT TOULOUSE	SETE NATATION
AVENIR MURET NATATION	CAHORS NATATION
CN BALMA	CN FIGEAC
CN CUGNAUX	ENTENTE BRETENOUX-BIARS
CN PORTET-SUR-GARONNE	ESPADONS SOUILLAC NATATION
COLOMIERS NAT SYNCHRONISEE	GOURDON NATATION
DAUPHINS TOULOUSE OEC	SN ST-CÉRÉ
MARSOUINS DU COMMINGES	CN ATLANTIE
NAUTIC CLUB L'HERS	AQUA ET SYNCHRO 66
SCN BLAGNAC	CANET 66 NATATION
STADE TOULOUSAIN WATER-POLO	CN CERET
TOULOUSE ATHLETIC CLUB	CNS ST-ESTÈVE
TOULOUSE NAT SYNCHRO	LES DAUPHINS ILLOIS



SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN
 THUIR NATATION
 ALBI SPORTS AQUATIQUES
 CASTRES SPORTS NAUTIQUES
 GAILLAC NATATION

LAVAU NATATION 81
 SPORTING CLUB GRAULHET
 US CARMAUX NATATION
 MONTAUBAN NATATION

Clubs absents :

C. A MUNICIPAL DE LEUCATE
 CARCASSONNE O.A
 CN LIMOUX
 CN MONTREAL
 CN NARBONNE
 ESPACE SYNCHRO NARBONNE
 OL NARBONNE MEDITERRANEE NAT
 AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES
 C.N DE ST-AFFRIQUE
 CN DE CAUSSE ET VALLON
 TOUS BAIGNENT HANDI-ROUERGUE
 AN ST-GILLES
 BEAUCAIRE TARASCON AC
 LAUDUN L'ARDOISE A.C
 ASC MONTAUDRAN
 CN RAMONVILLE
 CN VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS
 S OLYMPIQUE REVEL
 SDN DE TOURNEFEUILLE

DAUPHINS BAGNÈRES-DE-BIGORRE
 AQUA NAT'JUVIGNAC
 AQUALOVE SAUVETAGE MONTPELLIER
 AQUATIC CLUB COURNON
 ASC BÉZIERS NATATION
 BÉDARIEUX NAUTIC CLUB
 LANGUEDOC-ROUSSILON WP
 MONTPELLIER WATER-POLO
 D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE
 JS GRAMAT
 EVEIL MENDE NATATION
 AQUA SPORT ST-CYPRIEN
 CN FONT-ROMEUE-CERDAGNE
 CN ST-CYPRIEN
 ENFANT DE NEPTUNE DE PERPIGNAN
 LE BOULOU NATATION
 C.N MAZAMET AUSSILLON
 CN CASTELSARRASIN
 LAFRANÇAISE NATATION

Présents :

- Les membres du Comité Directeur : Stéphane AIME, Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Henri BERGERET, Alain BOULIANNE, Michel COLOMA, Guy COUTAREL, Ludivine CRUBELLIER, Bernard DALMON, Sébastien FEIGNA, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Éric HILDEBERT, Christine KITEGI, Sébastien LETRILLARD, Michel MAHEUX, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Catherine RAMONE, Lionel REY, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES, Didier VIANAI et Julien VILLE.
- Les Présidents (ou représentants) de Comités Départementaux suivants : Nathalie DEMAY (Ariège), Bernard DALMON (Aveyron), Éric HILDEBERT (Gard), Gérard BOULOUNAUD



(Haute-Garonne), Henri BERGERET (Gers), Jean PEYRAUD (Hérault), Thierry MOUILLAUD (Lot), Didier JANIN (Pyrénées-Orientales).

Invités :

- Richard MAILHE, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Occitanie
- Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes.
- Julie PHARAMOND, Adjoint au Maire de Toulouse.
- Muriel ROTH, Directrice du CREPS¹ de Toulouse
- Christelle TIFFY, Expert-Comptable.

Assistent :

- Fanny BABOU, Directrice Technique Régionale.
- Albane BOSC-VAYEUR, Formateur au sein de l'ERFAN² Occitanie.
- Thibault HETZEL, Directeur de l'ERFAN Occitanie.
- Aglaé PAYAN, Formateur au sein de l'ERFAN Occitanie.

Excusés :

- Les membres du Comité Directeur : Jean-Paul HERNANDEZ, Philippe JAMET, Richard LAGRAVE, Hélène MANDROUX, Christine MAZIERE, Anne SARRUS.
- Les Présidents des Comités Départementaux : Marie-Hélène TESTE (Aude), Philippe LAUNE (Lozère), Cyril ESCOULA (Hautes-Pyrénées), Pascale SCHNEIDER (Tarn), Michel OLIVET (Tarn et Garonne).
- Laurence ARRIBAGE, 1^{er} Adjoint au Maire de Toulouse.
- Lionel BARNADES, Entraîneur CAF³ Natation Course Occitanie/Font-Romeu.
- Pascal ETIENNE, Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, Occitanie.
- Kamel CHIBLI, 1^{er} Vice-président du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Géraldine GEORGES, Entraîneur CNAHN⁴ Natation Artistique Occitanie/Colomiers.
- Frédérique PERRIN, Secrétaire.
- Elodie PIQUET, Entraîneur CNAHN Natation Artistique Occitanie/Colomiers.

Nombre de clubs présents	72
Nombre de voix représentées	27 148
Taux de participation	84,78%

¹ Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive.

² Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

³ Centre d'Accession Formation.

⁴ Centre National d'Accession Haut-Niveau.



Ouverture de l'interface de visioconférence : 9h40

Début des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 9h41

1. Allocution du Président.

En introduction, Bernard DALMON adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année ; il insiste particulièrement sur les vœux de bonne santé. Il poursuit en remerciant Muriel ROTH pour son accueil sur le site du CREPS de Toulouse.

A travers une minute de silence, l'Assemblée Générale rend hommage à Chantal PLANQUES, emportée par la maladie au mois d'octobre dernier.

Par la suite, Bernard DALMON remercie les partenaires institutionnels de la Ligue à savoir l'Etat, les collectivités territoriales, la Fédération Française de Natation, les Centres de Formation par Apprentissage de la Fédération Française de Natation et celui d'Occitanie mais aussi les défis régionaux, les membres du Comité Directeur, le personnel de la Ligue, les intervenants auprès de l'ERFAN Occitanie et la Directrice Technique Régionale.

Il explique le moment essentiel que représente une Assemblée Générale en présentiel afin de rendre compte finement aux clubs au sujet des actions réalisées et des politiques menées. En termes de licences, la stabilisation de l'effectif par rapport à la saison précédente implique que les niveaux pré-pandémie ne sont pas atteints ce qui est attribué à i) la prise de risque de nombreux clubs à ne pas licencier chacun de leurs adhérents au regard des statuts et règlements fédéraux en vigueur, ii) la crise du bénévolat et le renouvellement des bénévoles au sein des clubs, iii) la place des clubs au sein des équipements alors qu'à ce sujet, à 195 jours des Jeux Olympiques, le compte n'y est pas avec une raréfaction des équipements et des travaux qui accusent de nombreux retards.

Pour autant, Bernard DALMON souligne les résultats sportifs hors normes obtenus avec, dans le sillon de Léon MARCHAND (TOEC) multi médaillé aux derniers Championnats du Monde à Fukuoka, Lucien VERGNES (TOEC), Pauline MAHIEU (Canet 66 Natation) mais aussi Tabatha AVETAND (TOEC), Albane Cachot (TOEC), Lola DEBLOCK (3MUC), Tamara ROQUES (3MUC), Lucille PIROTH (TOEC), Béatrice RADOVICCI (CNC Alès) et Valentin TREVILLOT (ASPTT Montpellier). Bernard DALMON remercie chaleureusement les entraîneurs et le staff technique des clubs pour le travail réalisé.

L'un des événements majeurs de la saison fut l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de Natation Artistique sous le sceau de World Aquatics avec l'appui de Montpellier Métropole Méditerranée Natation Artistique. Au-delà de l'aspect sportif, ce fut l'occasion d'y adosser une action régionale de promotion de la Natation Artistique avec la présence d'environ 400 nageuses des clubs de notre région.



Enfin, l'ERFAN Occitanie accueille annuellement jusqu'à 400 stagiaires à travers le déploiement de l'offre de formation qui y est proposée. Bernard DALMON remercie les différents partenaires liés aux actions de l'ERFAN Occitanie notamment le Conseil Régional Occitanie. Il remercie aussi l'Agence Nationale du Sport pour son soutien en faveur des structures labélisées du Projet de Performance Fédéral en Occitanie.

A court terme, Bernard DALMON formule, au nom de la Ligue, ses plus vifs encouragements aux athlètes de notre région qui auront l'occasion de briller aux Jeux Olympiques. A plus long terme, Bernard DALMON s'interroge sur la nouvelle donne économique en faveur du secteur sportif dès 2025 et conclut en précisant « Heureusement les finances de la ligue sont saines et nous permettront de faire face [...]. Je sais compter sur nos partenaires publics et nous devons trouver l'aide de la Conférence Régionale des Sports, de la Conférence des Financeurs, les financements privés étant délicats à obtenir pour des ligues ».

Intervention de Muriel ROTH

Muriel ROTH remercie la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation pour sa présence, ce jour, sur le site du CREPS de Toulouse à l'occasion de l'Assemblée Générale. Elle présente rapidement le rôle du CREPS de Toulouse en insistant sur les relations partenariales fortes entre le CREPS de Toulouse et la Ligue via l'ERFAN Occitanie (particulièrement pour le déploiement de l'offre de formation) mais aussi via le CNAHN Natation Artistique Occitanie/Colomiers et le CAF Natation Course Occitanie/Toulouse (accompagnement des sportifs).

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. Modifications statutaires du 13 janvier 2024.

[Les modifications statutaires](#) portées à l'approbation de l'Assemblée Générale concernent la déclinaison régionale des statuts de la Fédération Française de Natation du 2 juin 2023 et sont accessibles sur le rapport d'activités de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et présentées point par point. Ces modifications concernent la prise en compte des aspects d'éco-



responsabilité relatifs à la transition environnementale en cours et du Contrat d'Engagement Républicain. Les modifications statutaires traitent également de la notion de qualité de membre et de perte de cette qualité ; de la composition et du pouvoir de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur ; du rôle du Président, du Secrétaire Général et du Trésorier. Les opérations électorales au sein des ligues font également l'objet d'une description approfondie avec, entre autres, le rôle de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (candidatures, déroulement du scrutin pour l'élection du Comité Directeur et du Président).

En l'absence de questions, les modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 10 :17

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2024 A TOULOUSE

Clubs présents :

A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES	TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO
CN PAMIER	US COLOMIERS NATATION
MIREPOIX NATATION	CN LANNEMEZAN
SAVERDUN PYRÉNÉES NATATION	E.P SEMEAC TARBES NAT
CN CARCASSONNE	LOURDES NATATION
CN CASTELNAUDARY	TARBES NAUTIC CLUB
CN CAPDENAC	AASS SECTION NATATION AGDE
CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	ASPTT MONTPELLIER
DAUPHINS DECAZEVILLE	C.N BEZIERS MEDITERRANEE
GRAND RODEZ NATATION	CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS
AS SALINDRES	CN LUNEL
AS VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	DAUPHINS CLERMONT-L'HÉRAULT
CN CÉVENNES ALÈS	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE
NAUTIC CLUB NÎMES	MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE
NC LE VIGAN	NA
SO BAGNOLS-MARCOULE	MONTPELLIER METROPOLE NATATION
CN AUCH	MONTPELLIER PAILLADE NATATION
CN FLEURANCE	NAGE EVASION
SPLACH NATATION	SEA SUN POLO
ASPTT TOULOUSE	SETE NATATION
AVENIR MURET NATATION	CAHORS NATATION
CN BALMA	CN FIGEAC
CN CUGNAUX	ENTENTE BRETENOUX-BIARS
CN PORTET-SUR-GARONNE	ESPADONS SOUILLAC NATATION
COLOMIERS NAT SYNCHRONISEE	GOURDON NATATION
DAUPHINS TOULOUSE OEC	SN ST-CÉRÉ
MARSOUINS DU COMMINGES	CN ATLANTIE
NAUTIC CLUB L'HERS	AQUA ET SYNCHRO 66
SCN BLAGNAC	CANET 66 NATATION
STADE TOULOUSAIN WATER-POLO	CN CERET
TOULOUSE ATHLETIC CLUB	CNS ST-ESTÈVE
TOULOUSE NAT SYNCHRO	LES DAUPHINS ILLOIS



SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN
THUIR NATATION
ALBI SPORTS AQUATIQUES
CASTRES SPORTS NAUTIQUES
GAILLAC NATATION

LAVAU NATATION 81
SPORTING CLUB GRAULHET
US CARMAUX NATATION
MONTAUBAN NATATION

Clubs absents :

C. A MUNICIPAL DE LEUCATE
CARCASSONNE O.A
CN LIMOUX
CN MONTREAL
CN NARBONNE
ESPACE SYNCHRO NARBONNE
OL NARBONNE MEDITERRANEE NAT
AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES
C.N DE ST-AFFRIQUE
CN DE CAUSSE ET VALLON
TOUS BAIGNENT HANDI-ROUERGUE
AN ST-GILLES
BEAUCAIRE TARASCON AC
LAUDUN L'ARDOISE A.C
ASC MONTAUDRAN
CN RAMONVILLE
CN VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS
S OLYMPIQUE REVEL
SDN DE TOURNEFEUILLE

DAUPHINS BAGNÈRES-DE-BIGORRE
AQUA NAT'JUVIGNAC
AQUALOVE SAUVETAGE MONTPELLIER
AQUATIC CLUB COURNON
ASC BÉZIERS NATATION
BÉDARIEUX NAUTIC CLUB
LANGUEDOC-ROUSSILON WP
MONTPELLIER WATER-POLO
D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE
JS GRAMAT
EVEIL MENDE NATATION
AQUA SPORT ST-CYPRIEN
CN FONT-ROMEUE-CERDAGNE
CN ST-CYPRIEN
ENFANT DE NEPTUNE DE PERPIGNAN
LE BOULOU NATATION
C.N MAZAMET AUSSILLON
CN CASTELSARRASIN
LAFRANÇAISE NATATION

Présents :

- Les membres du Comité Directeur : Stéphane AIME, Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Henri BERGERET, Alain BOULIANNE, Michel COLOMA, Guy COUTAREL, Ludivine CRUBELLIER, Bernard DALMON, Sébastien FEIGNA, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Éric HILDEBERT, Christine KITEGI, Sébastien LETRILLARD, Michel MAHEUX, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Catherine RAMONE, Lionel REY, Caroline SUDRE, Alexandra VERGNES, Didier VIANAI et Julien VILLE.
- Les Présidents (ou représentants) de Comités Départementaux suivants : Nathalie DEMAY (Ariège), Bernard DALMON (Aveyron), Éric HILDEBERT (Gard), Gérard BOULOUNAUD



(Haute-Garonne), Henri BERGERET (Gers), Jean PEYRAUD (Hérault), Thierry MOUILLAUD (Lot), Didier JANIN (Pyrénées-Orientales).

Invités :

- Richard MAILHE, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Occitanie
- Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes.
- Julie PHARAMOND, Adjoint au Maire de Toulouse.
- Muriel ROTH, Directrice du CREPS⁵ de Toulouse
- Christelle TIFFY, Expert-Comptable.

Assistent :

- Fanny BABOU, Directrice Technique Régionale.
- Albane BOSC-VAYEUR, Formateur au sein de l'ERFAN⁶ Occitanie.
- Thibault HETZEL, Directeur de l'ERFAN Occitanie.
- Aglaé PAYAN, Formateur au sein de l'ERFAN Occitanie.

Excusés :

- Les membres du Comité Directeur : Jean-Paul HERNANDEZ, Philippe JAMET, Richard LAGRAVE, Hélène MANDROUX, Christine MAZIERE, Anne SARRUS.
- Les Présidents des Comités Départementaux : Marie-Hélène TESTE (Aude), Philippe LAUNE (Lozère), Cyril ESCOULA (Hautes-Pyrénées), Pascale SCHNEIDER (Tarn), Michel OLIVET (Tarn et Garonne).
- Laurence ARRIBAGE, 1^{er} Adjoint au Maire de Toulouse.
- Lionel BARNADES, Entraîneur CAF⁷ Natation Course Occitanie/Font-Romeu.
- Pascal ETIENNE, Délégué Régional Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, Occitanie.
- Kamel CHIBLI, 1^{er} Vice-président du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Géraldine GEORGES, Entraîneur CNAHN⁸ Natation Artistique Occitanie/Colomiers.
- Frédérique PERRIN, Secrétaire.
- Elodie PIQUET, Entraîneur CNAHN Natation Artistique Occitanie/Colomiers.

Nombre de clubs présents	72
Nombre de voix représentées	27 148
Taux de participation	84,78%

⁵ Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive.

⁶ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

⁷ Centre d'Accession Formation.

⁸ Centre National d'Accession Haut-Niveau.



Début des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire : 10h18

5. Rapport moral.

Julien VILLE revient sur les principaux éléments qui ont marqué la saison 2022-2023 :

- les résultats sportifs exceptionnels à l'international grâce aux performances de Léon MARCHAND (TOEC), Lucien VERGNES (TOEC), Pauline MAHIEU (Canet 66 Natation) mais aussi Tabatha AVETAND (TOEC), Albane Cachot (TOEC), Lola DEBLOCK (3MUC), Tamara ROQUES (3MUC), Lucille PIROTH (TOEC), Béatrice RADOVICCI (CNC Alès) et Valentin TREVILLOT (ASPTT Montpellier) ainsi que 60 titres, 55 médailles d'argent et 59 médailles de bronze aux différents Championnats de France.
- l'organisation de l'Etape de la Coupe du Monde de Natation Artistique à Montpellier au mois de mai 2023 avec l'adossement d'une action régionale de promotion de la discipline en faveur de 400 nageuses de clubs d'Occitanie.
- l'accompagnement de 41 structures, le financement de 109 actions pour un montant de 147 360 Euros via la campagne des Projets Sportifs Fédéraux sous le sceau de l'Agence Nationale du Sport.
- l'organisation, avec les clubs supports, de 10 compétitions régionales en Natation Course, 7 en Natation Artistique, 5 pour les Maîtres, 10 en Natation Estivale et 160 matches en Waterpolo.
- l'accueil de 400 stagiaires en formation auprès de l'ERFAN Occitanie.
- la stabilité de l'effectif de licences avec l'impact de la crise du bénévolat, de la crise énergétique et de la raréfaction des équipements.
- l'enjeu du maintien des clubs au sein des équipements en i) renforçant les relations avec les partenaires institutionnels, ii) développant la pratique de l'eau libre, particulièrement en milieu rural, iii) suivant les programmes de réhabilitation/création des équipements, iv) formant et professionnalisant les acteurs et v) accompagnant la structuration et la pérennisation des clubs.

Edouard FERNANDES (TOAC), Cédric DULLIER (US Colomiers Natation Sportive) et Christian LAGIERE (Cahors Natation) interviennent tour à tour au sujet de la crise du bénévolat, la situation financière des clubs et l'accompagnement de ces derniers. Julien VILLE répond que l'accompagnement de la Ligue est quotidien à travers les items susmentionnés ; il précise que le taux de financement des campagnes de projets sportifs fédéraux est l'un des plus satisfaisants et qu'à chaque sollicitation, Bernard DALMON et lui-même se tiennent à disposition pour intervenir et aider, comme cela est précisé à plusieurs occasions durant la saison.

L'intégralité du support de l'intervention de Julien VILLE est disponible en annexe 1.

En l'absence d'interventions supplémentaires, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.



6. Rapport d'activités des défis régionaux

Chaque animateur de défi régional intervient successivement pour présenter le bilan de l'action de son défi d'appartenance (Natation Course, Natation Artistique, Maîtres, Eau Libre, Activités Estivales, Officiels de Natation Course, Informatique et Chronométrage). Le support de chacune des interventions est disponible en annexe 1. Il convient de préciser, sur suggestion de Nathalie BERNARD), le développement récent de la Nage en Eau Glacée et les titres de Champion du Monde de Margot LETRILLARD (MPN), avec Record du Monde, sur 100 m Dos, et Louise BERNARD (MPN) sur 50 m Papillon.

En l'absence d'interventions supplémentaires, le rapport d'activité de chaque défi régional est approuvé à l'unanimité.

7. Comptes annuels 2022-2023

Jean NESPOULOUS rappelle les procédures comptables en vigueur au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation. Dans le détail, Bernard DALMON centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement avant de les transmettre à Richard LAGRAVE qui effectue régulièrement les règlements. C'est ensuite Frédérique PERRIN qui saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et qui pointe quotidiennement les comptes bancaires. La codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment de la clôture. En effet, ce sont plus de 500 pages de comptabilité générale et analytique qui sont traitées annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN Occitanie et des structures CAF et CNAHN. A chaque recette ou dépense correspond un justificatif comptable doublement signé. Le support de l'intégralité de l'intervention est disponible en annexe 1.

7.1 Bilan au 31 août 2022.

Le bilan reflète la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août 2023. Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Christelle TIFFY :

- Le total du bilan s'élève à 1 130 246 €.
- Les investissements représentent 191 503 € en valeur nette.
- L'encours des créances des usagers s'élève à 259 042 Euros ; le dénouement en début d'exercice suivant des créances les plus importantes a été vérifié ; les autres créances s'élèvent à 228 060 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 426 909 € dont 45 039 Euros pour les comptes bancaires du



Pôle.

- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 743 868 €.
- La Ligue pratique la méthode des fonds dédiés depuis de nombreuses années. Cette méthode comptable, devenue désormais obligatoire, conduit à comptabiliser sur l'exercice une charge correspondant aux dépenses restant à engager à la clôture de l'exercice sur les subventions obtenues et les ressources affectées. Par cette méthode, on prend en compte, dans le résultat de l'exercice, uniquement la partie de la subvention ou des ressources affectées qui ont été consommées par des dépenses de l'exercice. L'excédent fera l'objet de dépenses sur les exercices futurs. Ainsi, il reste à engager sur les prochains exercices 47 107 € de charges sur les ressources affectées pour le Pôle. Il reste à engager sur les prochains exercices 14 431 € de charges sur les subventions obtenues pour le programme J'Apprends à Nager et Plan Aisance Aquatique. Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 0 €.
- Les dettes à court terme s'élèvent à 285 512€ en baisse par rapport à l'année dernière. Les dettes fournisseurs et charges à payer diminuent de 10%. Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 158 548€. Comme l'année dernière, ce niveau s'explique par le non prélèvement des charges sociales par le CEA compte tenu de la période COVID. Un échéancier sur 36 mois a été octroyé par l'URSSAF à compter du 15/07/2022. Cet échéancier est depuis respecté par prélèvements mensuels de l'URSSAF. Cependant, l'augmentation de la masse salariale et des charges sociales correspondantes expliquent la baisse limitée de cette dette.

En conclusion, la situation financière de la Ligue Régionale reste saine et solide malgré le résultat de l'exercice. Il y a autonomie financière et le montant des disponibilités est sécurisant pour assurer les charges courantes en cas d'arrêt d'activité durant une période confortable. Le niveau des fonds propres constitués au cours des années antérieures permet d'absorber le déficit. La trésorerie est impactée par les investissements réalisés au cours de l'exercice mais aussi par l'augmentation de l'encours des créances des usagers. Dans la situation d'incertitude actuelle, cela permet d'assurer qu'au 31/08/2023, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

7.2 Compte de résultats.

Le compte de résultat retrace l'activité de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2022 et le 31 août 2023. L'analyse de l'activité, présentée par Christelle TIFFY, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 537 395 € dont 76 917 € de fonds dédiés. Ils



comprennent :

- Licences part régionale pour 271 964 € (en hausse de 2%). Cela représente 17% des produits.
- Subventions pour 244 458 € (en hausse de 17%) soit 16% des produits.
- Les droits d'engagement pour 108 168 € subissent une hausse de 33%. Ils représentent 7% des produits.
- Les participations formation pour 423 807 € progressent de 125% et représentent désormais 27% des produits d'exploitation contre 17% l'année dernière.
- La progression des recettes (et des dépenses corrélatives) des Pôles et centres de formation haut niveau se poursuit pour atteindre 350 672€ (+10%). Ils représentent 22% des produits.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 557 671 € et comprennent :
 - Les Pôles et centres de formation haut niveau pour 351 732 € en progression de 4% ce qui représentent 22% des charges. (26% l'année dernière).
 - Les charges de personnel pour 404 367 € en hausse de 54%.
 - Il convient d'ajouter 3 957 € de personnel détaché, la salariée ayant depuis été recrutée directement par la Ligue. Les charges de personnel représentent désormais 26% des charges d'exploitation.
 - Les frais de mission et déplacements pour 274 299 € en nette progression. Cela s'explique par la reprise des compétitions et l'augmentation de l'activité de l'ERFAN. Cela représente 17% des charges.
 - L'aide aux organisations s'élève à 71 627 € soit 5% des dépenses.
 - Les intervenants notamment pour la formation représentent 74 476 €.
- Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 20 276 €.
- Le résultat financier, uniquement constitué des produits perçus sur les livrets, est excédentaire de 631 €.
- Le résultat de l'exercice ressort légèrement déficitaire de 10 243 € après prise en compte d'un résultat exceptionnel excédentaire de 9 402 € correspondant aux subventions d'investissement virées au compte de résultat en compensation des amortissements des biens financés.

A titre complémentaire, les abandons de frais s'élèvent à 25 101 € et la valorisation du bénévolat et des mises à disposition est estimée à 458 430 € et 366 000 €, respectivement.

7.3 Attendu du Commissaire aux Comptes.

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, a mené des investigations sur le cycle de financement et de trésorerie, le cycle d'achat, le cycle des produits d'exploitation, des comptes de



clubs et de l'ERFAN Occitanie. Il a également contrôlé les subventions en termes de notification, de versement et d'utilisation eu égard à leur objet. En conclusion, Philippe RENAUT ne décèle aucune anomalie et certifie purement et simplement les comptes. Il souligne la mise en place d'un logiciel de facturation au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation qui contribue, entre autres, à uniformiser la facturation.

Le compte-rendu de Philippe RENAUT est disponible en annexe 2.

7.4 Compte-rendu du Contrôleur aux Comptes.

Les Contrôleurs aux Comptes, Jacky OFFREIDI et Cyril WALTER, recommandent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier Jean NESPOULOUS pour son travail.

Le compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes est disponible en annexe 3.

7.5 Approbation des comptes annuels 2022-2023.

Compte-tenu de ces informations, les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité ; de même l'affectation en report est approuvée à l'unanimité.

Visite des installations du CREPS de Toulouse : 12h18 à 12h45

Déjeuner : 12h46 à 13h55

Remise des récompenses fédérales : 13h55 à 14h08

Reprise des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire : 14h09

Intervention de Richard MAILHE

Richard MAILHE remercie la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation pour son invitation. Il explique lire avec plaisir les différentes communications de la Ligue qui lui permettent de suivre aisément l'actualité de cette dernière. Il mentionne le plaisir qu'il éprouve tout autant à échanger régulièrement avec Bernard DALMON et les collaborateurs de la Ligue sur le site de la Maison Régionale des Sports à Montpellier. D'un point de vue plus général, Richard MAILHE rappelle le rôle du CROS Occitanie : représenter le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) en regroupant, à ce titre, l'ensemble des ligues et comités régionaux sportifs de la Région Occitanie. Le CROS Occitanie a aussi pour rôle de développer la pratique sportive, sauvegarder et diffuser l'Olympisme et préserver le patrimoine sportif régional. Le CROS travaille en lien avec les grandes directives du CNOSF tout en adaptant les objectifs en fonction des spécificités locales.



8. Rapport d'activités de l'ERFAN Occitanie et Aisance Aquatique.

Thibault HETZEL et Albane BOSC-VAYEUR présentent le rapport d'activités de l'ERFAN Occitanie. Après une présentation rapide de l'ERFAN (équipe, objet, objectif) viennent un bilan quantitatif et qualitatif de la saison écoulée, la certification Qualiopi, les perspectives 2024-2025, les possibilités de financement mais aussi un focus sur l'apprentissage, le rôle du tuteur, les aspects règlementaires et les actions de formation collective. D'un point de vue général, l'aspect technique de cette intervention implique de mener une réflexion afin de transmettre l'ensemble de ces informations, via des webinaires, en ciblant le public destinataire.

Le support de l'intégralité de l'intervention est disponible en annexe 1.

Compte-tenu de ces informations, le rapport d'activité de l'ERFAN Occitanie est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Julie PHARAMOND

Julie PHARAMOND remercie la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation pour son invitation. Elle explique le rôle de collectivités territoriales, malgré un contexte budgétaire tendu, de contribuer directement et indirectement à la pratique sportive dans le milieu associatif. Elle insiste sur la nécessité d'écoute et de discussion entre les différents acteurs particulièrement au sujet du parc des équipements structurants. A ce titre, elle décrit rapidement le déploiement et les objectifs du « Plan Piscines » de la Mairie de Toulouse.

9. Vie sportive et actions régionales 2022-2023.

9.1 CAF Natation Course Occitanie/Font-Romeu et Occitanie Toulouse

Fanny BABOU présente successivement les principaux indicateurs des CAF Natation Course Occitanie/Font-Romeu et Occitanie/Toulouse (effectif de nageurs et d'encadrants, taux de réussite aux examens scolaires, résultats sportifs, journées de stage et de compétitions).

Le support de l'intégralité de l'intervention est disponible en annexe 1.

9.2 CNAHN Natation Artistique Occitanie/Colomiers

Christine KITEGI présente les principaux indicateurs du CNAHN Occitanie/Colomiers (effectif de nageurs et d'encadrants, résultats sportifs, journées de stage et de compétitions). Elle insiste sur l'organisation, le fonctionnement et le financement de la structure.

Le support de l'intégralité de l'intervention est disponible en annexe 1.



9.3 Actions régionales 2022-2023 et perspectives 2023-2024

Fanny BABOU présente un bilan des actions régionales menées en 2022-2023 avec un focus sur le stage à Chambéry et la participation au Meeting International de Genève (Benjamins 2/Juniors 1), le Meeting International de Coimbra (Juniors 4) et le stage d'entraînement à Font-Romeu (Benjamins 1). Au final, ces actions ont concerné 53 nageurs âgés de 12 à 18 ans, mobilisé 15 éducateurs et concerné 20 clubs sur une durée cumulée de 15 jours.

Sur le même principe, Fanny BABOU présente les perspectives sur 2023-2024 avec un focus sur les critères de sélections basés sur une quote-part de l'indice mondial de performance ou l'addition des points à la table de cotation. Le support de l'intégralité de l'intervention est disponible en annexe 1.

10. Catalogue des tarifs 2023-2024 et budget prévisionnel 2023-2024.

En termes d'évolution des tarifs, Julien VILLE précise qu'il convient de noter :

- En Natation Course et Maîtres, le passage du montant du droit d'engagement individuel de 4 à 5 Euros, celui relatif aux relais de 5,50 à 6 Euros et une tarification de tout engagement par équipe à 30 Euros (Interclubs Toutes Catégories, Interclubs Maîtres et Coupe de France des Départements).
- En Natation Artistique, le réajustement des tarifs régionaux des solos et ballets aux montants fédéraux.
- En Waterpolo, l'instauration d'indemnités d'éloignement et la hausse de 10 à 20 Euros des indemnités d'arbitrage.
- En Natation Estivale, la reconduction des tarifs de la saison 2022-2023.
- En outre, sont reconduits à l'identique les procédures de paiement, modalités et tarifications de remboursement, principe et montant des aides aux organisations et principe de blocage de ré affiliation en cas de dettes.

Le Comité Directeur propose de réinstaurer le principe d'amende en l'absence d'officiels aux compétitions régionales de Natation Course, Maîtres et Natation Estivale. Pour ce faire, le montant de la pénalité, par réunion, est en cours d'estimation par le Défi Officiels en prenant en compte le nombre de nageurs présents, le nombre d'officiels manquants et l'éloignement géographique du club concerné par rapport au lieu de la compétition. Une expérimentation avec sensibilisation des clubs est prévue entre janvier et août 2024 avant une mise en application à compter du 1 septembre 2024.

Enfin le Comité Directeur s'engage à proposer un Annuel Règlement Régional Financier 2024-2025 dès le mois de juillet 2024 afin de ne pas modifier, même à la marge, les tarifs au cours de la prochaine saison.

Compte-tenu des informations précédentes, le catalogue des tarifs 2023-2024 est adopté à l'unanimité (moins l'abstention des clubs US Colomiers et Aqua Synchro 66).



En cohérence avec la conclusion de Christelle TIFFY, Expert-Comptable, de Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et de l'Annuel Règlement Régional 2023-2024 précédemment adopté, Bernard DALMON et Jean NESPOULOUS présentent le budget prévisionnel 2023-2024.

En l'absence d'interventions, le budget prévisionnel 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

11. Questions diverses.

Edouard FERNANDES (TOAC), Christian LAGIERE (Cahors Natation) et Cédric DULLIER (US Colomiers Natation Sportive) reviennent tour à tour sur la crise du bénévolat, les difficultés économiques au sein des clubs et l'accompagnement de ces derniers.

Christine KITEGI informe de son implication au Cercle de Compétences Eveil Aquatique sous le sceau de la Fédération Française de Natation et de l'ouverture prochaine d'une formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport spécifique à l'Eveil Aquatique.

Mahdjouba GOUDJILI (SC Blagnac) interpelle Julie PHARAMOND relativement aux difficultés de stationnement rencontrées aux alentours du Complexe Sportif Léo Lagrange à Toulouse et des procès-verbaux établis à l'occasion de compétitions départementales.

12. Clôture par le Président.

Bernard DALMON remercie les participants pour leur contribution à la qualité des travaux de cette Assemblée Générale et à la sérénité du déroulé. Il conclut en formulant ses plus vifs encouragements aux sociétaires occitans qui auront à cœur de faire briller les couleurs de notre région aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire : 17h08

Fermeture de l'interface de visioconférence : 17h09

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général

ANNEXE 1



Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de la Ligue Occitanie Pyrénées- Méditerranée de Natation

Toulouse – 13/01/2024

Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Ordre du jour

14. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation et Académie de la natation
15. Intervention de l'Association « Les Papillons »
16. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2023
17. Actions régionales 2024
18. Budget prévisionnel 2023-2024
19. Questions diverses
20. Clôture par le Président



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Merci, Chantal



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



**STATUTS de la LIGUE
OCCITANIE Pyrénées-
Méditerranée DE
NATATION
du 14 janvier 2023**

I – OBJET ET COMPOSITION DE LA LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE NATATION	4
Article 1 : Objet	4
Article 2 : Durée et siège social	5
Article 3 : Pouvoirs et composition.....	5
II – L'ASSEMBLEE GENERALE	6
Article 4 : Réunion, pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale.....	6
Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale	6

**PROPOSITION de
STATUTS de la LIGUE
OCCITANIE Pyrénées-
Méditerranée DE
NATATION
du 13 janvier 2024**

I – OBJET ET COMPOSITION DE LA LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE NATATION	4
Article 1 : Objet	4
Article 2 : Durée et siège social	5
Article 3 : Pouvoirs et composition.....	5
II – L'ASSEMBLEE GENERALE	6
Article 4 : Réunion, pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale.....	6
Article 5 : Composition de l'Assemblée Générale.....	6



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. **Rapport Moral**
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Rapport moral

- **Des résultats sportifs hors normes**

- Léon Marchand (TOEC), Lucien Vergnes (TOEC) et Pauline Mahieu (Canet 66 Nat)
- 60 titres, 55 médailles d'argent et 59 médailles de bronze aux différents championnats de France



- **Accompagnement des clubs et des différentes pratiques**

	2019	2020	2021	2022	2023
Structures financées	24	41	39	41	41
Actions Subventionnées	53	134	109	57	109
Montants versés	92 000 €	127 800 €	162 350 €	153 950 €	147 360 €

- 10 compétitions régionales en Natation en Course, 7 en Natation Artistique (hors Synchronat), 5 pour les Maîtres, 10 en Natation Estivale ainsi que les tournois habituels en Waterpolo (160 matches)
- Coupe du Monde de Natation Artistique: 400 nageuses issues de 40 pays; 400 nageuses et entraîneuses d'Occitanie invitées



Rapport moral

- **Offre de formation en perpétuelle d'amélioration**
 - 200 stagiaires professionnels et/ou bénévoles
 - Acquérir des compétences théoriques et techniques en matière d'éducation et d'animation des différents publics (prise en compte des spécificités de l'activité encadrée et de la mise en sécurité de ces publics en milieu aquatique)
 - Orienter l'offre de formation vers la professionnalisation et la formation continue de l'encadrement des clubs (formation bénévole y compris)
 - Application à toutes les disciplines de la FFN et en faveur du dispositif Aisance Aquatique et du Plan j'Apprends A Nager
 - Focus porté aux formations professionnelles par apprentissage en partenariat avec le CFA Sports Animation Occitanie et l'INFAN
 - Déploiement du concept fédéral de l'Académie de la Natation



Rapport moral

● Contexte en demi-teinte et pragmatisme de mise pour l'avenir

- 32 020 licences
- Crise énergétique, crise inflationniste
- Raréfaction des équipements structurants
- Crise du bénévolat
- Un enjeu: le maintien des clubs dans les piscines
 - Renforcement des relations avec les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales
 - Développement de la pratique sportive en milieu rural et autour de l'Eau Libre
 - Suivi des programmes de création/réhabilitation d'équipements sportifs
 - Formations et professionnalisation des acteurs
 - Accompagnement à la structuration/pérennisation des clubs



Rapport moral

● Contexte en demi-teinte et pragmatisme de mise pour l'avenir

- 32 020 licences
- Crise énergétique, crise inflationniste
- Raréfaction des équipements structurants
- Crise du bénévolat
- Un enjeu: le maintien des clubs dans les piscines

● Conclusion et remerciements

- Nécessaires respect des procédures, communication, transparence
- Gestion saine, situation financière sincère
- Remerciements aux sportifs, aux entraîneurs, aux dirigeants, aux clubs, aux comités départementaux, aux salariés, aux cadres techniques, aux différents intervenants et aux collègues du Comité Directeur; aux collectivités territoriales et aux différents partenaires institutionnels et économiques



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. **Rapport d'activités des Défis Régionaux**
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Défi Natation Course

- Une saison hors normes !



Défi Natation Course



Analia Pigree
Canet 66



Pauline Mahieu Canet
66



Anastasiia Kirpichnikova
3 MUC natation



Lucien Vergnes
Champion d'Europe U23
TOEC

- 3 Titres de Champion du Monde
- 1 Record du Monde
- 1 Titre de Champion d'Europe Junior
- 30% des nageurs de l'Equipe de France au Championnat du Monde licenciés dans notre ligue (Dauphins du TOEC, Canet 66 et 3MUC)
- 3 nageurs(ses) aux Universiades (Dauphin du TOEC et Castres Sports Nautiques)
- 5 nageurs(ses) à la COMEN (Dauphin du TOEC, 3MUC, CNC Alès, ASPTT Montpellier)



Défi Natation Course

Des regroupements



Benjamins 2 et Juniors 1
Mini stage et compétition
en Suisse

Des compétitions

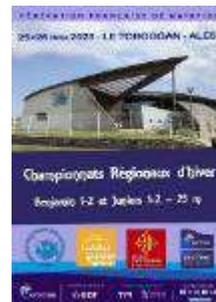


Juniors 5
Compétition au Portugal

Des stages



Benjamins 1
Stage Font-Romeu



Organisation d'une dizaine de compétitions



Défi Natation Artistique

Officiels en Natation Artistique

- **EFFECTIFS**

A	B	C	D	JO	TOTAL
7	22	3	3	5	40

- **FORMATION**

Nouveaux officiels	En formation pour changement de niveau
21	6

- **DATES SIGNIFICATIVES**

- LE 11/11/2023 : Formation théorique des Jeunes officiels O et Officiels D
- Le 12/02/2023 : Formation théorique des Officiels C et B

Formations assurées par **Noémie KRIPPELER** – Référente des officiels en Occitanie



Défi Natation Artistique

- **CLUBS PRATIQUANT LA NATATION ARTISTIQUE EN COMPETITION ET EN LOISIR**

16 CLUBS : Clubs d'ALBI – AUCH – BEZIERS – CAHORS – COLOMIERS – MONTAUBAN
MONTPELLIER – MONTAUBAN – MONTPELLIER – NARBONNE - NIMES – PERPIGNAN –
SETE – SAINT CYPRIEN – TARBES - TOULOUSE

- **BILAN DES COMPETITIONS ORGANISEES SUR LE TERRITOIRE OCCITANIE**

Compétitions régionales	Compétitions inter-régionales N2	Synchronat	TOTAL
7	3	8	18

- **1 EVENEMENT INTERNATIONAL** : Coupe du Monde de Natation Artistique à **Montpellier** (Piscine ANGELOTTI) du 05 au 07 Mai 2023 durant laquelle les équipes de plus de 30 pays ont concouru dont les équipes de France SENIORS et JUNIORS.

A NOTER : La participation de **CAMILLE CONCHOU-DELPRAT** (CNAHN OCCITANIE COLOMIERS) sélectionnée au sein de l'Equipe de France Juniors.

- **REPARTITION DES COMPETITIONS SUR LE TERRITOIRE**

9 CLUBS SUPPORTS : Clubs de CAHORS – COLOMIERS – MONTAUBAN –
MONTPELLIER – NIMES – PERPIGNAN – SETE – SAINT CYPRIEN - TOULOUSE



Défi Natation Artistique

- RESULTATS NATIONAUX – 6 CLUBS REPRESENTES SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE N1 ET ELITE**

COLOMIERS – MONTPELLIER – PERPIGNAN – SAINT CYPRIEN – SETE – TOULOUSE

- RESULTATS – PODIUMS NATIONAUX**

	CN SAINT CYPRIEN	Ballet Combiné TC Ballet acro JEUNES ELITE
	AMBRE OLMEDO COLOMIERS NS	Figures Imposées Année d'âge 2011 AVENIRS
	EVA LAFONTAN CNAHN	Solo libre TC
	CN SAINT CYPRIEN	Ballet acro TC Ballet libre TC Ballet acro JUNIORS ELITE
	COLOMIERS NS CNAHN	Ballet combiné JEUNES ELITE



Défi Natation Artistique

● CREATION D'UN COLLECTIF AVENIR

- 25 Nageuses nées entre 2011 et 2014
- 3 Regroupements :
 - Le 11/03/23 à Colomiers
 - Le 07/06/23 à Saint Cyprien et Colomiers
 - Le 12/06/23 à Canet en Roussillon
- 1 Evaluation des solos le 02/04/23 à Toulouse

● STAGE DE PERFECTIONNEMENT DES 9-12 ANS

- 32 Nageuses de l'Occitanie
- Entre les 08 et 13 Juillet 2023 à Villefranche de Rouergue
- Encadrement :
 - Géraldine GEORGES de CNS
 - Manon FAUVEAU du TNS
 - Vanessa CAILLAUD du CNSC.
- 1 entraîneur en formation : Sandra DELTOUR



Défi Natation Artistique

• Etape de la Coupe du Monde de Natation Artistique (Montpellier, 6-8 mai 2023)

- 400 nageuses issues de 33 pays engagées
- 24 juges et contrôleurs techniques présents
- 60 à 70 bénévoles mobilisés
- 1500 personnes dont près de 400 nageuses des clubs d'Occitanie accueillies



Défi Maîtres

Bilan régional

- Championnat Régional Interclubs des Maîtres le 12/02 à Toulouse : 16 clubs, 320 participants
- Championnat Régional Hiver des Maîtres le 3/12 à Toulouse : 27 clubs, 150 participants
- 2571 licences compétiteurs de plus de 25 ans
- Suite à la faible participation en 2022, le Championnat été n'est plus programmé



Défi Maîtres

Bilan national et international

- Sur les 4 Championnats de France organisés, 94 titres de Champion de France, 68 médailles d'Argent, 50 médailles de Bronze
- 8^e Meeting National des Maîtres de Nîmes , le 3/06 : 44 clubs, 166 participants, 4 records de France
- Championnat de France Interclubs (25m) à Boulogne-Billancourt du 1er au 2 avril 2023: 2 clubs participants pour 3 équipes, classées 10^{ème}, 25^{ème} et 26^{ème}
- Championnat du Monde (50m) à KYUSHU (JPN) du 5 au 11 août 2023 : 6 clubs, 15 participants, 3 médailles d'Argent



Défi Maîtres

Classement national des clubs

- 1^{er} TOAC
- 31^{eme} CN BALMA
- 39^{eme} CN LUNEL
- 41^{ème} TAC



Défi Waterpolo

Coupe de France des Ligues U12 U14 U16



Pour les U14, Jean Jacques Porte a encadré cette sélection pour la Coupe de France des Ligues qui a eu lieu à Toulon avec un effectif amoindri car, ne pouvant garantir notre participation, beaucoup de familles ont organisé leurs vacances pour le mois de juillet. De ce fait, un grand nombre de joueurs de qualité ont décliné la sélection.



Défi Waterpolo

Coupe de France des Ligues U12 U14 U16

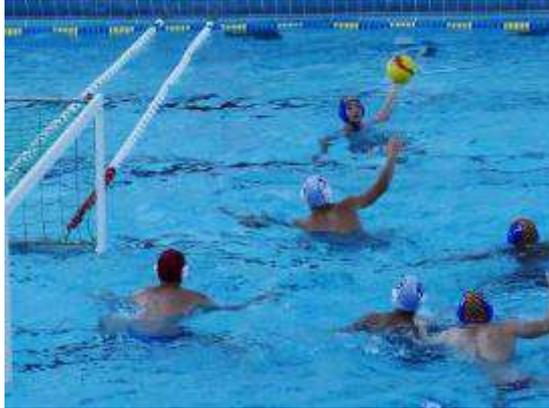


Pour les U16, Kamal Ait-Mehdi a assuré l'encadrement de cette équipe avec l'absence de joueurs majeurs en vacances avec leurs parents, même motif. Compétition également à Toulon. Nous avons organisé nos déplacements avec beaucoup de mal. En effet, car en plus du manque d'effectif, il a fallu trouver des véhicules de locations et des chauffeurs pour que les deux sélections soient acheminées dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles. De plus avec l'obligation faite par la FFN de présenter avec chaque sélection un arbitre, il a fallu, là aussi, trouver des bénévoles. Un grand merci à Stéphane Vilque et à Nicolas Sorinca pour leurs participations. Merci à Matthieu Péréa qui a conduit un véhicule pour permettre à nos U14 de faire le déplacement.



Défi Waterpolo

Coupe de France des Ligues U12 U14 U16



J'ai assuré le poste de chef de délégation sur les deux Coupes de France des Ligues et je remercie tous ceux qui ont participé, malgré le manque de préparation, les joueurs, les éducateurs et les arbitres qui prennent sur leurs congés pour permettre notre participation. De plus, depuis plusieurs saisons déjà, nous attirons l'attention de notre Fédération sur le fait que les dates de ces compétitions en juillet posent un vrai problème. Il semblerait que nous ayons été entendus et de nouvelles périodes ont été proposées. En conclusion, malgré un résultat sportif plutôt décevant, j'espère que nous continuerons à permettre à nos jeunes de participer à ces compétitions. Pour ma part, je serais encore là pour assurer le poste de chef de délégation avec l'espoir que nos cadres, arbitres et joueurs avec leurs familles jouent le jeu pour permettre au Water-Polo Occitan de trouver une place parmi les meilleurs.



Défi Activités Estivales

I/ STRUCTURES

CLUBS

- **22 Structures** / 9 Départements
- Répartition des clubs :
 - 1/3 ➡ Lot (7)
 - 1/3 ➡ Gard + PO (4 + 3)
 - 1/3 ➡ Le reste (8)
- Répartition des zones :
 - Nord-Ouest ➡ 13
 - Sud-Est ➡ 9



LICENCIÉS

- **2445 en 2023** (2583 en 2022) **-5%**
- Occitanie 2^{ème} derrière Nouvelle Aquitaine (2930)
- Gard : 2^{ème} de France (1039) derrière les Landes (1150)
- AN Saint-Gilles : N°1 en Occitanie (276)

COMPÉTITEURS

- **505 en 2023** (430 en 2022 et 340 en 2021) **+ 17%**
- Occitanie 3^{ème} derrière Nouvelle Aquitaine (771) et AURA (630)
- 18 clubs régionaux concernés
- AS Salindres : N°1 en Occitanie (90)



Défi Activités Estivales

II/ ACTIVITÉS

PLAN JAN

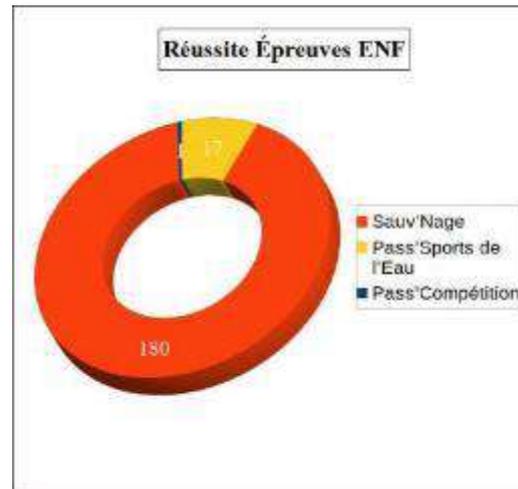
- 4 Départements / 7 Structures / 255 Enfants



- Aveyron :
 - D Decazeville (54)
 - CN Causse et Vallon (19)
- Gard :
 - NC Le Vigan (78)
 - SO Bagnols (24)
 - AS Salindres (31)
- Gers :
 - CN Fleurance (8)
- Hérault :
 - NC Bédarieux (41)

ENF

- 2 Challenges Avenir
- 4 sessions de Pass'Sports de l'Eau



COMPÉTITIONS

- 1 compétition commune aux 2 zones : **INTERCLUBS RÉGIONAUX**

- Lieu : Decazeville
- 115 Participants / 13 Structures
- Classement Dames (7 équipes) :

- **1^{er} / Gourdon 1**
- **2^{ème} / Salindres 1**
- **3^{ème} / Souillac 1**



- Classements Messieurs (8 équipes) :

- **1^{er} / Salindres 1**
- **2^{ème} / Bagnols 1**
- **3^{ème} / Gourdon 1**



- Pour le reste de la saison, 2 calendriers sportifs distincts par zone



Défi Activités Estivales

III/ COMPÉTITIONS

ZONE NORD-OUEST



- 11 compétitions
 - 8 compétitions régionales
 - 3 compétitions départementales
- Effectifs en baisse
 - Fermeture de 2 bassins (Lafrançaise et Bretenoux-Biars)
 - Non-réouverture du bassin de Gourdon
 - Fermeture du bassin d'été de Castelsarrasin
- La plupart des rencontres organisées dans le Lot plus 2 déplacements à Decazeville et Fleurance
- 3 clubs du Lots en évidence au Critérium National :
 - DE OLIVEIRA Maïlys (Gourdon Natation)
 - ARMAND Pierre (Gourdon Natation)
 - FRANCOULON Pauline (Gourdon Natation)

 - PLAINO Lisa (Espadons Souillac Natation)
 - LAVERGNE Léo (DOVLV Puy l'Évêque)

ZONE SUD-EST



- 9 compétitions
 - 6 Coupes de Ville / Meetings
 - 2 Championnats Départementaux
 - 1 Championnat Régional
- Effectifs sportifs en hausse malgré l'absence des nageurs de Lodève et Montréal depuis maintenant 3 saisons
- A noter le 1^{er} Challenge du Pays Catalan à Céret
- L'AS Salindres remporte pour la 3^{ème} année consécutive le doublé Championnats du Gard / Championnats Régionaux
- Championnats Régionaux 2023 organisés au Vigan / 204 nageurs
 - 1^{er} AS Salindres
 - 2^{ème} NC Le Vigan
 - 3^{ème} SO Bagnols
 - 4^{ème} CN Céret
 - 5^{ème} Thuir Natation
 - 6^{ème} AN Saint-Gilles
 - 7^{ème} Bédarieux NC



Défi Activités Estivales

IV/ FINALITÉS NATIONALES

FINALE NATIONALE INTERCLUBS

- 1^{ère} édition de cette nouvelle compétition remplaçant l'historique Coupe de France
- 15 meilleures équipes nationales Dames et Messieurs
- Lieu : Chauffailles (Bourgogne) / 16 clubs / 180 participants
- 3 clubs d'Occitanie représentés par 24 nageurs
- Classement Dames
- **Gourdon Natation (5^{ème})**
- AS Salindres (10^{ème})
- Classement Messieurs
- **SO Bagnols (8^{ème})**
- AS Salindres (13^{ème})



CRITÉRIUM NATIONAL

- 4^{ème} édition / 292 nageurs
- 52 nageurs d'Occitanie qualifiés / 11 clubs
- **4 nageurs titrés :**
 - **CASTILLON Hugo (AS Salindres)** : 50, 100 et 200m Brasse Benj 2
 - **GUIRAUD Loris (AS Salindres)** : 50 et 100m Brasse J3/J4/S
 - **PLAINO Lisa (Espadons Souillac)** : 50 et 200m Dos, 200m 4N J3/J4/S
 - **SAOUAB Amine (SO Bagnols)** : 200m Brasse J1/J2
- 5 nageurs médaillés d'argent :
 - CASTILLON Clara (AS Salindres) : 200m Brasse J3/J4/S
 - FRANCOULON Pauline (Gourdon Natation) : 50 Pap , 200 Dos J3/J4/S
 - LAVERGNE Léo (DOVLV Puy l'Évêque) : 200m Dos J3/J4/S
 - NEBOIT Elian (SO Bagnols) : 200 et 400m NL J3/J4/S
 - PLAINA Lisa (Espadons Souillac) : 100m Dos, 200 et 400mNL J3/J4/S
- 7 nageurs médaillés de bronze :
 - ARMAND Pierre (Gourdon Natation) : 50m Dos J1/J2
 - CHAMPAGNAT Césane (Espadons Souillac) : 100m NL J1/J2
 - COMBE Jeanne (SO Bagnols) : 200m Brasse J1/J2
 - DE OLIVEIRA Maïlys (Gourdon Natation) : 100 Pap et 200 4N Benj 2
 - FRANCOULON Pauline (Gourdon Natation) : 100m Dos J3/J4/S
 - GUIRAUD Loris (AS Salindres) : 200m Brasse J3/J4/S
 - SAOUAB Amine (SO Bagnols) : 50m Brasse J1/J2



Défi Activités Estivales

V/ CLASSEMENT NATIONAL ET PERSPECTIVES

CLASSEMENT NATIONAL

- 18 clubs d'Occitanie classés
- 1 club dans le Top 10, 3 dans les 20 et 5 dans les 30 premiers
- Classement National :

- 7 ^{ème}	AS SALINDRES	8 482 pts
- 11 ^{ème}	SO BAGNOLS-MARCOULE	7 112 pts
- 14 ^{ème}	GOURDON NATATION	6 185 pts
- 25 ^{ème}	CN CERET	4 308 pts
- 29 ^{ème}	ESPADONS SOUILLAC NATATION	3 735 pts
- 32 ^{ème}	CN FIGEAC	3 569 pts
- 33 ^{ème}	NC LE VIGAN	3 540 pts
- 36 ^{ème}	THUIR NATATION	3 448 pts
- 45 ^{ème}	AN ST-GILLES	1 295 pts
- 46 ^{ème}	JS GRAMAT	1 080 pts
- 48 ^{ème}	D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE	1 002 pts
- 49 ^{ème}	CN DE CAUSSE ET VALLON	949 pts
- 53 ^{ème}	CN CASTELSARRASIN	767 pts
- 56 ^{ème}	BEDARIEUX NC	700 pts
- 63 ^{ème}	SN ST-CÉRÉ	570 pts
- 66 ^{ème}	DAUPHINS DECAZEVILLE	460 pts
- 73 ^{ème}	CN FLEURANCE	350 pts
- 80 ^{ème}	ENTENTE BRETENOUX-BIARS	270 pts

PERSPECTIVES 2024

- Reconstitution de la nouvelle formule des Finalités Nationales plébiscitée par l'ensemble des clubs participants
- Calendrier organisationnel :
 - 2024 : Ligue Nouvelle Aquitaine
 - 2025 : Ligue AURA
- Date : 23 au 25 août à St-Jean-Pied-de-Port ou Agen
- Interclubs Régionaux 2024 : Zone Sud-Est (CN Céret prioritaire)

MERCI à l'ensemble des acteurs de la natation estivale !



Défi Eau Libre

Epreuves en région Occitanie

- Hérault - 34 : Traversée de Sète à la Nage avec Sète Natation
- Tarn : 81 : Circuit Natur'O Libre organisé par le Castres Sports Nautiques avec des épreuves sur la journée sur 2 sites différents :
 - Le Natur'O libre de St Ferréol le 10 juin
 - Le Natur'O Libre du Lac du Laouzas le 9 septembre



Défi Eau Libre

Classements Nationaux

- **Anastassia KIRPITCHNIKOVA**, sociétaire du Montpellier Métropole Natation pour
 - 5^{ème} place avec l'équipe de France sur le relais mixte 4x1250m lors des Championnats du Monde à FUKUOKA (JPN) (20/07/2)
- **Sharon VAN ROUWENDAAL**, (Nationalité : NED) sociétaire du Montpellier Métropole Natation pour
 - Vice-Championne du monde sur 5km – FUKUOKA (JPN)
 - 2nd place sur 10km sur Etape n°1 Coupe du Monde WA à SOMA BAY (EGY)
 - 2nd place sur 10km sur Etape n°3 Coupe du Monde WA à SETUBAL (POR)
 - 4^{ème} sur le 10km lors des Championnats du Monde à FUKUOKA (JPN)
 - Remporte le trophée du Sprint Coupe du Monde WA
- **Mathéo Andrée**, sociétaire de Avenir Muretain Natation, pour sa 3nd place sur 10km aux championnats de France en catégories Juniors 2 (16/17 ans)
- **Enzo COSTA LACOMBE**, sociétaire du Frontignan Neptune Olympique, pour
 - 1^{ère} place en catégorie Juniors 3 pour le Trophée Final de la Coupe de France EL 2023
 - 2nd place sur 10km aux championnats de France à Dunkerque en catégories Juniors 3 (18/19 ans)
 - 4^{ème} place sur 5km aux championnats de France à Dunkerque en catégories Juniors 3 (18/19 ans)
- **Russell SAINZ**, sociétaire du Frontignan Neptune Olympique, pour sa 3^{ème} place en catégorie Juniors 3 pour le Trophée Final de la Coupe de France EL 2023
- **David AUBRY**, sociétaire du Montpellier Métropole Natation, pour
 - 1^{ere} place avec l'équipe de France sur le relais mixte 4x1250m lors Coupe du monde marathon Fina à Eilat en Egypte (11/12/22)
 - 5^{ème} place avec l'équipe de France sur le relais mixte 4x1250m lors des Championnats du Monde à FUKUOKA (JPN) (20/07/23)



Défi Eau Libre

Clubs d'Occitanie

- Classement National des Clubs Eau Libre

Place	CLUB	Points
6	MONTPELLIER METROPOLE NATATION	27 200 pts
16	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	7 370 pts
48	AVENIR MURET NATATION	810 pts

- Classement Elite des Clubs Eau Libre

Place	CLUB	Points
14	FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE	107 pts
34	AVENIR MURET NATATION	34 pts



Défi Eau Libre

2024, l'eau libre en Occitanie ...

- La ligue dispose de matériel pour les clubs : bouées, arche avec son entonnoir d'arrivée, plateforme
- Sur le site fédéral [Outils Eau Libre et Eau Froide | FFN \(ffnatation.fr\)](https://ffnatation.fr) pour des outils ou des conseils.

Remarque : Nous disposons également d'un outil pour aider au dimensionnement du dispositif de sécurité.

- Quelles épreuves en Occitanie ? >> contacter le défi eau libre
NB : Organisateurs et bénévoles doivent suivre une formation sur une journée – Date à planifier ASAP

- Le calendrier fédéral en cours suite réunion des organisateurs début décembre
 - Les erreurs, des oublis ou des modifications à réaliser.
 - La fiche d'engagement pour la Coupe de France 2024 à nous retourner, dûment complétée et signée par l'organisateur et votre président de ligue, avant le 30/01/24.
 - Avec la charte développement durable que nous vous demandons de respecter.
 - La fiche de renseignement, à compléter avant le 30/01/24 en ligne : <https://forms.gle/CFvNYtU1MTKW3f8T7>



Défi Officiels Natation Course

Bilan 2023

- **Les membres du défi vous remercient pour votre investissement. Les nageuses et les nageurs nous remercient au travers de leurs performances exceptionnelles qui portent haut les couleurs de notre région.**
- Les jurys ont pu être assurés
 - Toujours plus difficile pour les finales
 - Manque souvent de juges
- Le recrutement a été bon
 - Nombreux nouveaux Chronomètres
 - Nombre de Juges en augmentation
 - Des starters
 - Des nouveaux JA
- Diminution du nombre d'officiels B et C > effort à continuer cette saison
- Mise en place formation gestes qui sauvent



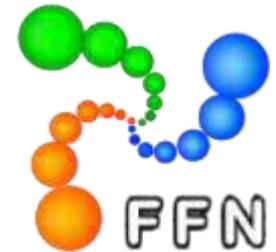
Défi Officiels Natation Course

En route vers 2024

- Priorités 2024 :
 - 96 formations continues Off B à effectuer (2 options : juge ou confirmation) Extranat
 - Formation de Juges
 - Formation JA
 - Formation gestes qui sauvent
 - Etude mise en place des pénalités (simulation 1^{er} semestre)
- Grosses échéances
 - Accompagner nos nageurs dans leur préparation pour les JO
 - Championnats de France Masters en Juin (20-23)



Défi Informatique



MERCI à toutes et à tous les gestionnaires Ares et/ou Pocket qui ont œuvré cette saison:

- Marie, Paule et Dominique – NC Nîmois
- Caroline – CNBM
- Jean – CN Lunel
- Alexandra, Cédrick, Lionel – CN Cugnaux
- Sophie – ASPTT Toulouse
- Michel – TOEC
- Alexandra, Bastien, Benoît, Paul – Tarbes NC
- Didier – Cahors Natation
- Jean-Pierre – Montauban Natation 82

... et à tous les acteurs au sein des Départements



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. **Compte de résultats 2022-2023**
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Comptes annuels 2022-2023

Procédures

- Bernard DALMON centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement.
- Richard LAGRAVE effectue régulièrement les règlements.
- Frédérique PERRIN saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et pointe quotidiennement les comptes bancaires.

Remarques

- La codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment de la clôture.
- Ce sont plus de 700 pages de comptabilité générale et analytique qui sont traitées annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN Occitanie et des structures CAF et CNAHN.

Principe

- A chaque recette ou dépense correspond un justificatif comptable doublement signé.



Comptes annuels 2022-2023

Bilan au 31 août 2023

*situation financière
au 31 août 2023*

● Total du bilan :	1 130 246 €
● Investissements en valeur nette :	191 503 €
● Encours des créances des usagers :	259 042 €
● Autres créances (reliquat de subventions à percevoir) :	228 060 €
● Disponibilités :	426 909 €
● Disponibilités (au passif après prise en compte du résultat de l'année):	743 868 €
● Dettes auprès d'établissements de crédits :	0 €
● Fonds dédiés (Pôle):	47 107 €
● Fonds dédiés (AA et JAN):	14 431 €
● Dettes à court terme :	258 512 €
● Dettes fiscales et sociales :	158 548 €



Comptes annuels 2022-2023

Bilan au 31 août 2023

*situation financière
au 31 août 2023*

- Situation financière saine et solide malgré le résultat de l'exercice.
- Autonomie financière et montant des disponibilités sécurisant pour assurer les charges courantes en cas d'arrêt d'activité durant une période confortable.
- Niveau des fonds propres permettant d'absorber le déficit.
- Trésorerie impactée par les investissements réalisés au cours de l'exercice mais aussi par l'augmentation de l'encours des créances des usagers.
- Continuité d'exploitation non remise en cause.



Comptes annuels 2022-2023

Compte de résultats

retrace l'activité
du 01/09/22
au 31/08/2023

● Produits d'exploitation :	1 537 395 €
• Licences (part régionale)	271 964 €
• Subventions	244 458 €
• Engagements	108 168 €
• Formation	423 807 €
• Pôle, CAF et CNAHN	350 672 €
● Charges d'exploitation :	1 557 671 €
• Pôle, CAF, CNAHN	351 732 €
• Personnel	404 367 €
• Frais de mission	274 299 €
• Aides aux organisations	71 627 €
• Intervenants	74 476 €
● Résultat d'exploitation :	- 20 276 €
● Résultat financier :	- 10 2343 €

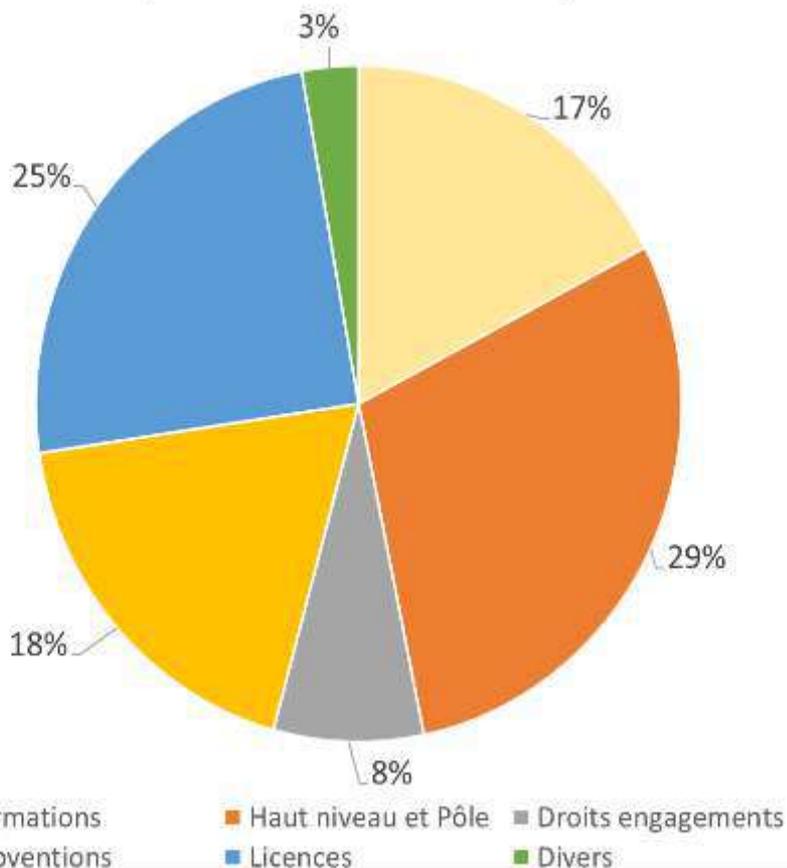


Comptes annuels 2022-2023

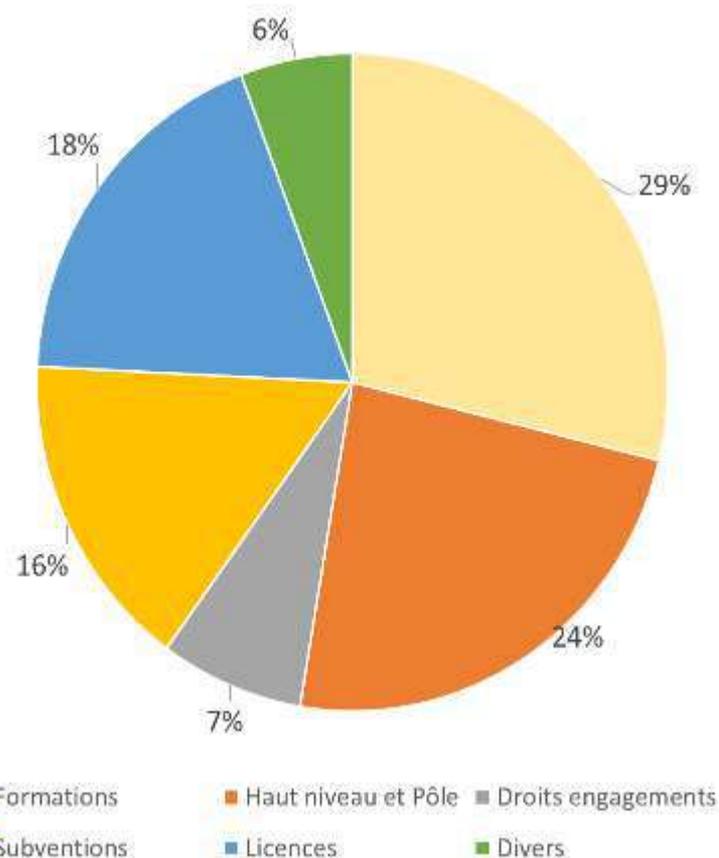
Compte de résultats

retrace l'activité
du 01/09/22
au 31/08/2023

Répartition des recettes 2021/2022



Répartition des recettes 2022/2023

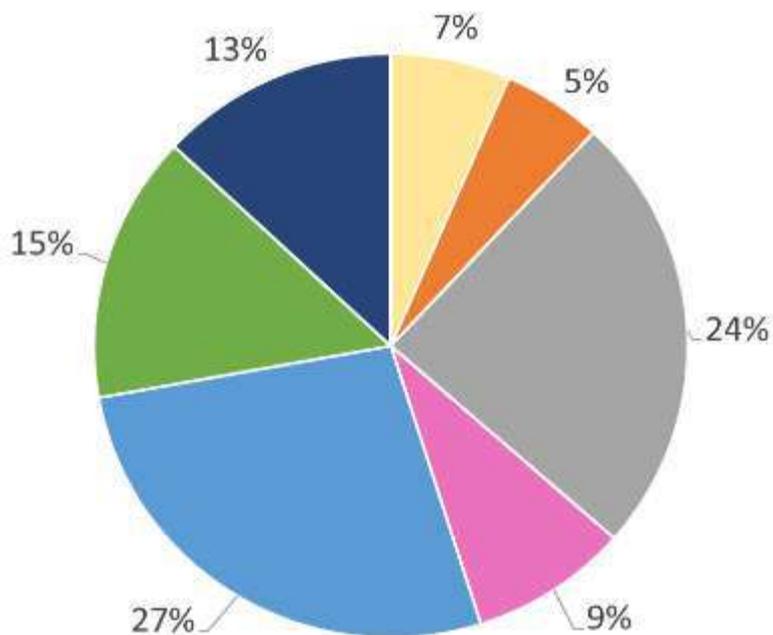


Comptes annuels 2022-2023

Compte de résultats

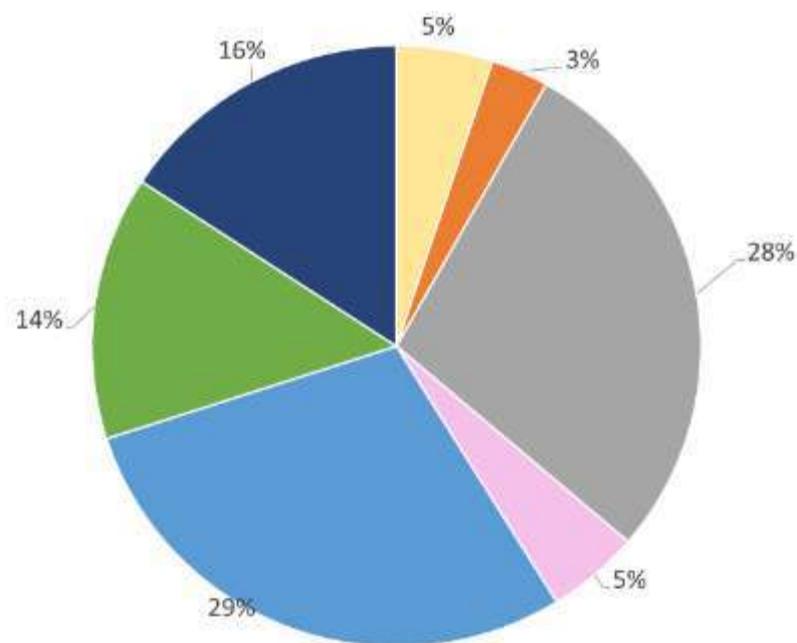
retrace l'activité
du 01/09/22
au 31/08/2023

Répartition des charges 2021/2022



- Intervenants
- Personnel
- Haut niveau et Pôle
- Frais généraux
- J'apprend à nager
- Aides aux organisations
- Frais de déplacements et missions

Répartition des charges 2022/2023



- Intervenants
- Personnel
- Haut niveau et Pôle
- Frais généraux
- J'apprend à nager Plan aisance aquatique
- Aides aux organisations
- Frais de déplacements et missions



Comptes annuels 2022-2023

Compte de résultats

retrace l'activité
du 01/09/22
au 31/08/2023

● Produits d'exploitation :	1 537 395 €
• Licences (part régionale)	271 964 €
• Subventions	244 458 €
• Engagements	108 168 €
• Formation	423 807 €
• Pôle, CAF et CNAHN	350 672 €
● Charges d'exploitation :	1 557 671 €
• Pôle, CAF, CNAHN	351 732 €
• Personnel	404 367 €
• Frais de mission	274 299 €
• Aides aux organisations	71 627 €
• Intervenants	74 476 €
● Résultat d'exploitation :	- 20 276 €
● Résultat financier :	- 10 2343 €

Annexes

● Abandons de frais à titre de dons :	25 101 €
● Valorisation du bénévolat :	458 430 €
● Mise à disposition d'équipements :	366 000 €



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. **Attendu du Commissaire aux Comptes**
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. **Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes**
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Compte-rendu du Contrôleur aux Comptes

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui m'a été confié par le Comité Directeur, j'ai procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de la ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation pour l'exercice allant du 1/09/2022 au 31/08/2023. A noter que tous les documents m'ont été transmis dans un délai permettant un contrôle sérieux.

J'ai constaté que le bilan ainsi que le compte de résultat concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages et les réponses qui ont été données à nos questions m'ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Je remercie M. NESPOULOUS Jean, Trésorier, ainsi que Madame TILLY, Expert Comptable, pour avoir mis à disposition toutes les pièces nécessaires à ma mission et avoir répondu à mes différentes questions.

En conséquence, je recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le Trésorier pour son travail.

A Alès le 03 Janvier 2024

M. OFFREDI Jacky



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
13. Intervention des invités

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales



Ordre du jour

1. Appel nominal des clubs
2. Allocution du Président
3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 14 janvier 2023 à Montpellier
4. Présentation des modifications statutaires émanant de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Natation des 2 et 3 juin 2023 à Lille
5. Approbation des statuts du 13 janvier 2024
6. Rapport Moral
7. Rapport d'activités des Défis Régionaux
8. Compte de résultats 2022-2023
9. Attendu du Commissaire aux Comptes
10. Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes
11. Vote du compte de résultats 2022-2023
12. Affectation du résultat 2022-2023
- 13. Intervention des invités**

Visite des installations du CREPS de Toulouse
Déjeuner et remise des récompenses fédérales





Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de la Ligue Occitanie Pyrénées- Méditerranée de Natation

Toulouse – 13/01/2024

Ordre du jour

14. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation et Académie de la natation
15. Intervention de l'Association « Les Papillons »
16. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2023
17. Actions régionales 2024
18. Budget prévisionnel 2023-2024
19. Questions diverses
20. Clôture par le Président



ERFAN Occitanie

- La formation des Maîtres Nageurs Sauveteurs (BPJEPSAAN)
- La formation des Entraîneurs (MSN et DEJEPS)
- La formation continues des Éducateurs et des Entraîneurs
- L'accompagnement des clubs dans leurs projets de développement



CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Bernard Dalmon, Richard Lagrave, Julien Ville, Jean Nespoulous, Jean Peyraud, Michel Coloma

ÉQUIPE DE L'ERFAN OCCITANIE au service des clubs :

- ❖ Thibault Hetzel : Directeur et Référent formations BPJEPSAAN, BF4/DEJEPS et formations continues [12 ans d'ancienneté]
- ❖ Albane Vayeur Bosc : Coordinatrice et Référente administrative et Référente handicap [25 ans d'ancienneté]
- ❖ Aglaë Payan : Coordinatrice et Référente formations MSN [1 an d'ancienneté]
- ❖ Ressources transversales : Fanny Babou, Lionel Barnades, Frédérique Perrin
- ❖ ÉQUIPE de 50 formateurs



ERFAN Occitanie

- **PROFESSIONNALISATION ET MONTÉE EN COMPÉTENCE** des éducateurs et des entraîneurs qui encadrent nos licenciés à tous les niveaux de pratique
 - En accompagnant les entraîneurs dans un parcours de formation structuré et adapté aux différents niveaux de pratiques sur plusieurs années, en valorisant le tutorat et en garantissant la veille règlementaire et formative des éducateurs et entraîneurs. Ce qui permet de lutter indirectement contre les noyades, contre toute forme d'inégalités, contre toute forme de violences en formant de manière transversale tous nos stagiaires sur ces contenus
- **DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI** dans les clubs pour faciliter les recrutements et limiter le turn-over
 - En proposant des formations diverses et progressives en adéquation avec les besoins d'encadrement des clubs et suivant les orientations fédérales et les enjeux de développement territoriaux
 - En favorisant des parcours de formation sur plusieurs années et en apprentissage
 - En accompagnant des sportifs dans leur double projet étude/ sport et leur reconversion professionnelle
- **DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ÉDUCATIVE ET SPORTIVE RÉGIONALE** pour fidéliser nos licenciés
 - En formant à la démarche projet à tous les niveaux de formation (du projet d'animation au projet de développement du club)
 - En mettant en corrélation le projet sportif régional et le projet de formation, notamment par le développement de l'Académie de la Natation (actions de formation sur des journées de regroupement à plusieurs niveaux de pratique, actions de formation inter-entreprise)
 - En favorisant le rayonnement régional des structures CNAHN, CAF, CNEA en proposant des modules de formations dans ces structures
- **LIEN COLLABORATIF ENTRE LES STRUCTURES FÉDÉRALES** pour structurer notre réseau des clubs
 - En participant au réseau des ERFAN/INFAN
 - En aidant les clubs par l'intermédiaire des stagiaires et en échangeant durant les visites et le suivi de l'alternance
 - En accompagnant les éducateurs et les clubs sur les aspects règlementaires, les diplômes, les sources de financements
 - En étant un acteur de la licenciation relayant la politique de soutien fédéral et en encourageant les clubs et les individus à se licencier
 - En opérant une veille de l'implantation et de l'utilisation des bassins sur le territoire grâce à sa dynamique partenariale avec les institutions, les collectivités, les financeurs...



ERFAN Occitanie

BILAN QUANTITATIF

410 Formés

53 en Formations fédérales

FORMATIONS
Fédérales

BF 1^{er} degré
Educateur

BF 2^{ème} degré
Coordonnateur

BF 3^{ème} degré
Entraîneur

BF 9^{ème} degré
Directeur

95 en Formations professionnelles

FORMATIONS
Professionnelles

Maître Nageur
Sauveteur
BPIEPSAAN

Entraîneur
Régional
MSN

Entraîneur
DEIEPS

262 en Formations Continues

FORMATIONS
Continues

CAEPRANS

Etre formateur
à l'ERFAN
Occitane

Etre tuteur à
l'ERFAN
Occitane

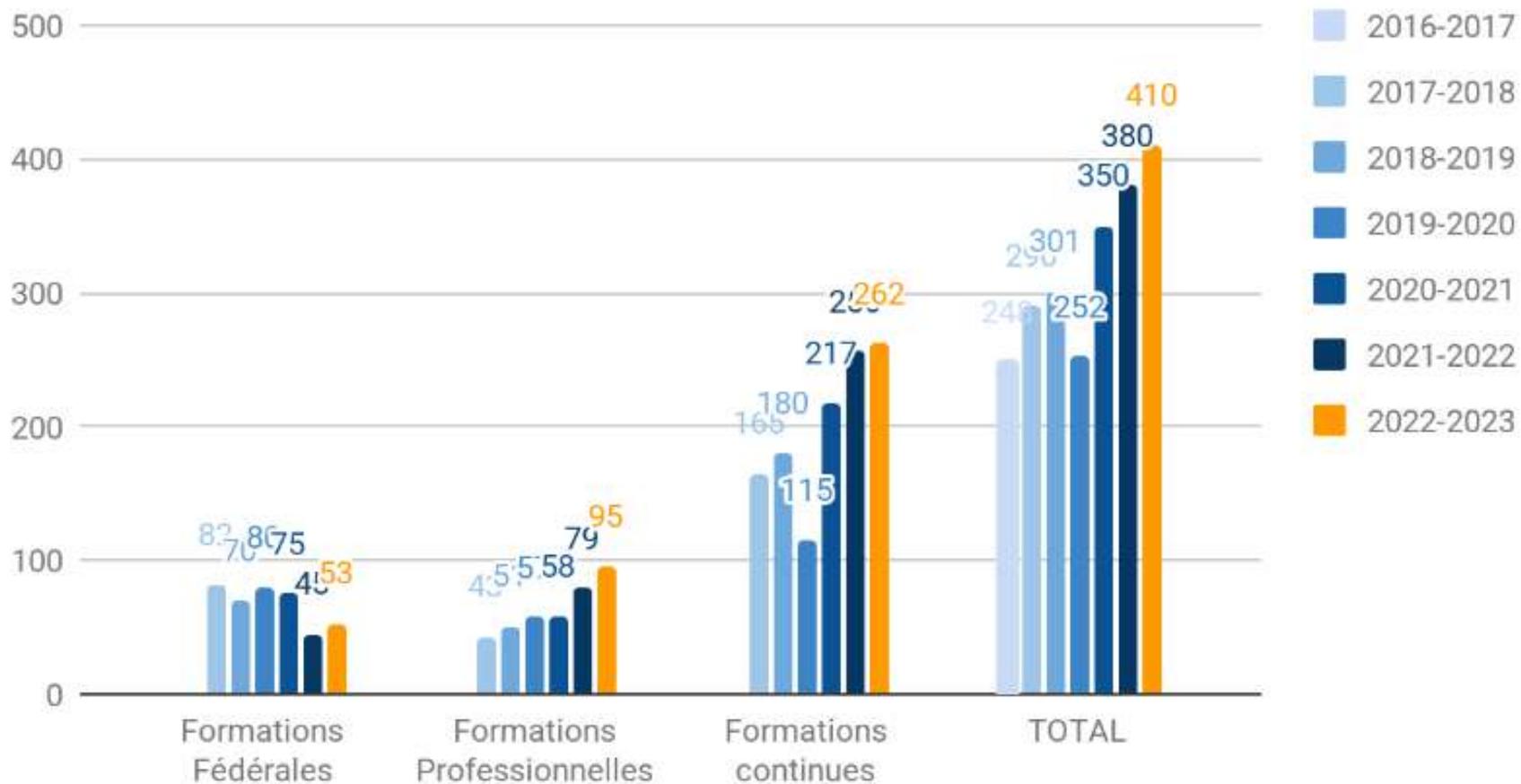
Aisance
Aquatique



ERFAN Occitanie

BILAN QUANTITATIF

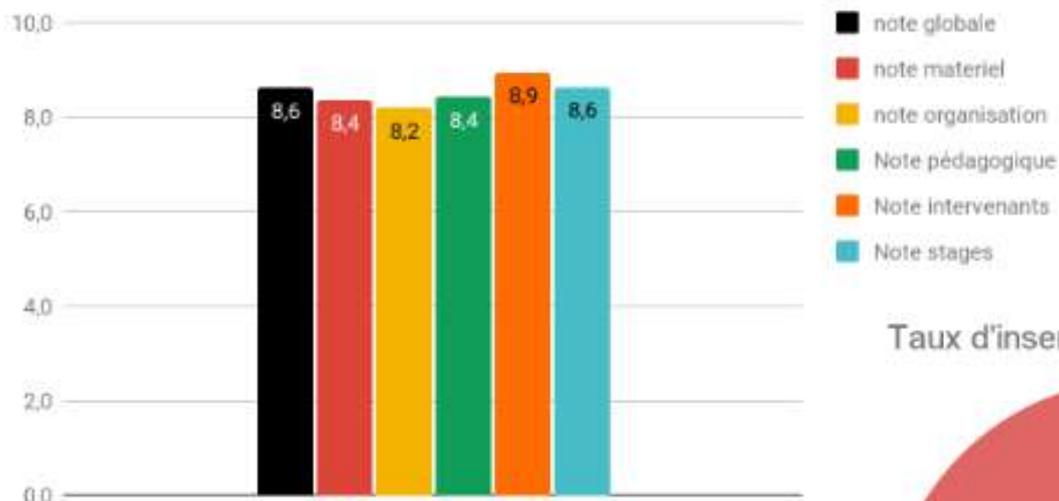
ÉVOLUTION NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES



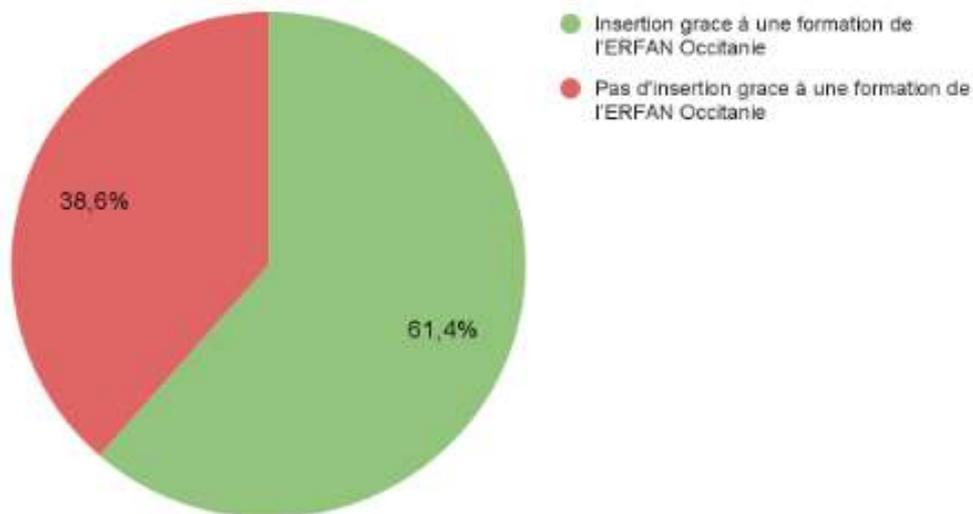
ERFAN Occitanie

BILAN QUANTITATIF – INDICATEURS QUALITÉ

Evaluation de satisfaction des stagiaires en formation à l'ERFAN Occitanie



Taux d'insertion grace aux formations de l'ERFAN Occitanie



ERFAN Occitanie

BILAN QUALITATIF

GESTION :

- Stabilisation de notre fonctionnement & Continuité de nos procédures
- Continuité du suivi budgétaire, comptable et administratif de l'ERFAN
- Continuité du référencement de notre offre de formations : Chorus pro, Kairos, CPF, CFA, pôle-emploi, carif-oref...
- Continuité des habilitations DRAJES et FFN
- Questionnement des partenariats : CD, clubs, municipalités, autres ERFAN, EN, syndicats, STAPS, CREPS, CFA Sport Occitanie, CFA FFN...
- Gestion et validation de l'audit de suivi QUALIOPI

RH :

- Recrutement d'Agläe
- Travail sur les RH de l'ERFAN
- Gestion des 50 formateurs



ERFAN Occitanie

BILAN QUALITATIF

OFFRE DE FORMATION :

- Généralisation de l'apprentissage 26 apprentis (+15) grâce au travail avec les CFA Sport Occitanie et CFA FFN
 - Moniteur sportif de natation avec le CFA FFN
 - BPJEPSAAN et BF4/DE avec le CFA Sport Occitanie
- Modification des BF et du MSN imposant la refonte de notre offre de formation
- Des formations dans la pratique dans l'esprit de l'Académie de la Natation en travaillant avec les clubs (ASPTT TOULOUSE, ASPTT MONTPELLIER, DTOEC, MONTAUBAN NATATION, CAF et CNE FONT-ROMEUE...)
- Formations Aisance Aquatique (10 formations), formation Instructeur AA à Toulouse et participation au COPIL de l'aisance aquatique au savoir nager
- Augmentation du nombre de MNS formés par le STAPS et BP SHN
- Maintien de l'offre de formation BF4/DE pour toutes les disciplines (NA, WP, NC) avec la FFN
- Renforcement du lien entre SPORTIF et ERFAN > actions collectives AFDAS (en prépa-physique, CAEPMNS, Préparation compétition (17000€), Travail à Font-Romeu
- Formations CAEPMNS « réservée pour éducateurs et entraîneurs FFN » gratuite à Toulouse





Certificat
Certificate

N°2022/97955.1

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

**LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE
NATATION**



ERFAN Occitanie

PERSPECTIVES 2024-2025

GESTION :

- Stabilisation de notre fonctionnement & Continuité de nos procédures
- Continuité du suivi budgétaire, comptable et administratif de l'ERFAN
- Continuité du référencement de notre offre de formations : Chorus pro, Kairos, CPF, CFA, pôle-emploi, carif-oref...
- Continuité des habilitations DRAJES (4) et FFN (4)
- Questionnement des partenariats : CD, clubs, municipalités, autres ERFAN, EN, CREPS, CFA Sport Occitanie, CFA FFN...
- Continuité démarche qualité QUALIOPI
- Gestion de l'offre de formation après le départ d'Alexis (réorganisation administrative, RH, offre de formation)
- Modification du RI, de la charte du stagiaire, des plans & livrets, du fonctionnement du travail à distance, du positionnement

RH :

- Travail sur les RH de l'ERFAN
- Gestion du départ d'Alexis
- Gestion des 50 formateurs



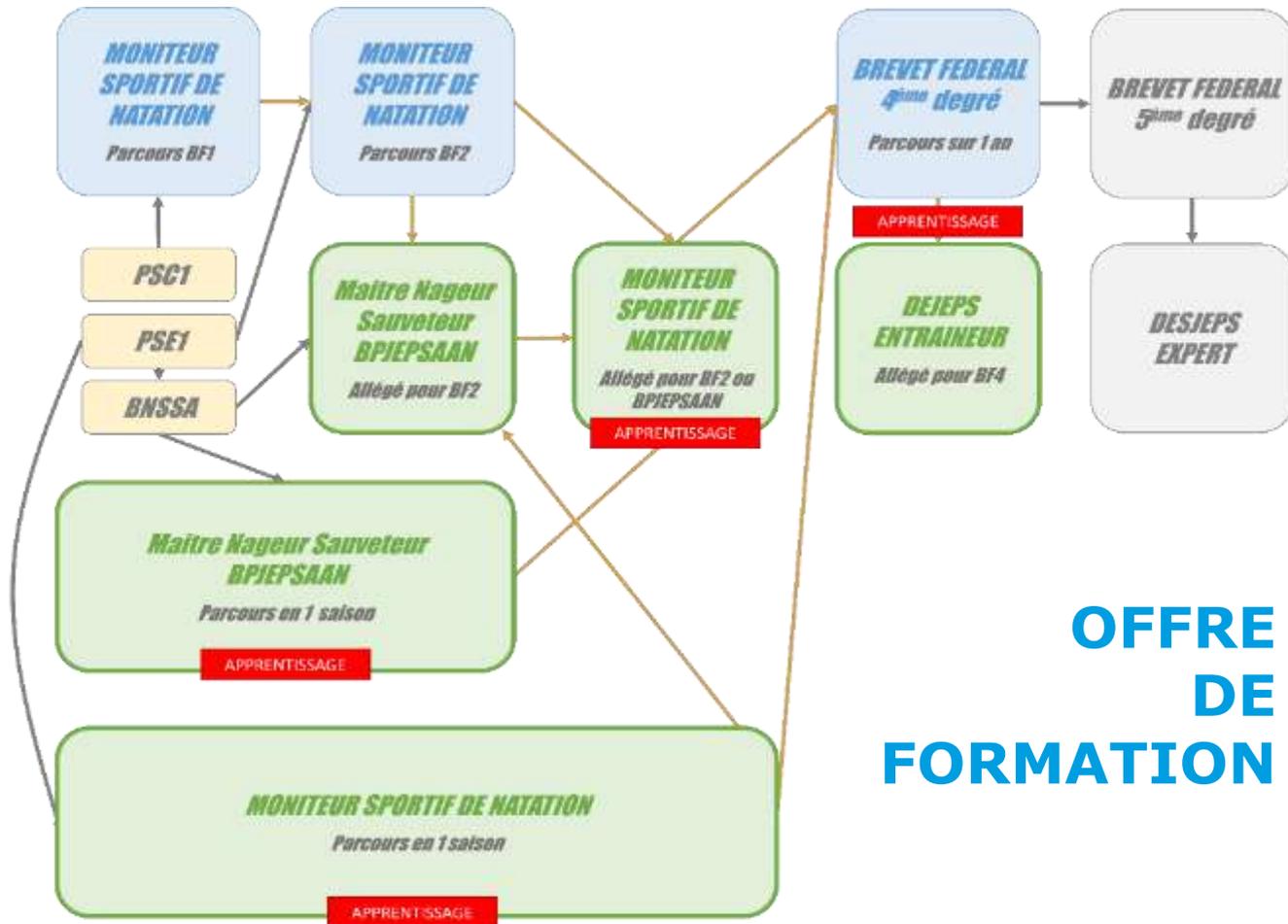
ERFAN Occitanie

PERSPECTIVES 2024-2025

OFFRE DE FORMATION :

- Continuité offre en apprentissage : BPJEPSAAN, MSN Allégé et complet, BF4/DEJEPS Natation Course et Artistique > 20 apprentis ce jour (+14 CREPS)
 - Moniteur sportif de natation avec le CFA FFN
 - BF4/DE avec le CFA Sport Occitanie
- Des formations dans la pratique dans l'esprit de l'Académie de la Natation en travaillant avec les clubs (ASPTT TOULOUSE, 3MUC, DTOEC, MONTAUBAN NATATION, TAC, CAF et CNE FONT-ROMEU...)
 - Pour les BF1 : travail sur les Plans J'Apprends à Nager
 - Pour les BF2 : travail sur l'Aisance Aquatique
 - Pour les Moniteur Sportif de Natation : travail sur des regroupements départementaux
- Formations Aisance Aquatique et formation Instructeur AA et travail avec les COPIL
 - Formation AA - Toulouse (31) du 22 au 26 janvier 2024
 - Formation AA - Albi (81) du 26 février au 1 mars 2024
- Formations CAEPMNS FFN gratuite à Toulouse
- Formations CAEPMNS « réservée pour éducateurs et entraîneurs FFN » gratuite à Toulouse 6 et 7 janvier 2024
- Maintien de l'offre de formation BF4/DE pour toutes les disciplines (NA, WP, NC) avec la FFN
- Renforcement du lien entre SPORTIF et ERFAN > actions collectives AFDAS (5 en prévision)





OFFRE DE FORMATION

FORMATION SUR MESURE
A la demande

CAEPMNS

Aisance Aquatique

Nagez Forme Santé NFS

PREPARATION PHYSIQUE
Chez le jeune nageur

Formation continue
Entraîneur

Etre formateur à l'ERFAN Occitanie

Etre tuteur à l'ERFAN Occitanie



ERFAN Occitanie

MOYENS DE FINANCEMENT

L'APPRENTISSAGE

CFA
Sport Animation
Occitanie



DEMANDEUR
D'EMPLOI

pôle emploi



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée



SALARIÉS

HANDI ou
CQP/ZRR

sésame PARCOURS
EMPLOI
SPORT
ANIMATION

parcoursup

JEUNES ou SANS
EMPLOI

**MON
COMPTE
FORMATION**



CPF
Compte
Personnel de
Formation

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées



ERFAN Occitanie

Sur le site de Montpellier (47)

- 12 candidats en BF1 pour les UC1 UC3.1 (5 candidats BF1 + 7 candidats MSN Complet)
- 11 candidats en BF2 pour les UC2 UC3.2 (4 candidats BF2 + 7 candidats MSN complet)
- 16 candidats en UC4 et UC5 du MSN (7 candidats MSN complets et 7 candidats MNS allégé)
- 8 UC4 du BPJEPSAAN

Sur le site de Toulouse (79)

- 12 candidats en BF1 pour les UC1 UC3.1 (8 candidats BF1 + 3 candidats BF1 BF2)
- 12 candidats en BF2 pour les UC2 UC3.2 (9 candidats BF2 + 3 candidats BF1 BF2)
- 14 candidats en UC4 et UC5 du MSN
- 4 UC4 du BPJEPSAAN
- 26 en BPJEPSAAN avec le CREPS
- 11 candidats pour la formation BF4/DE

Chiffre d'affaire prévisionnel : environ 286 000 €

- Montpellier BF1 BF2 MSN Complet MSN allégé : 54 835 €
- Montpellier BPJEPSAAN Allégé (UC4) : 11 400 €
- Toulouse BF1 BF2 MSN Complet MSN : 74 974 €
- Toulouse BPJEPSAAN Allégé (UC4) : 4 600 €
- BF4/DE : 75 356€
- BP CREPS TOULOUSE : 45000€
- AISANCE AQUATIQUE : 20000€



ERFAN Occitanie

FOCUS SUR L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est une formation en alternance d'un apprenti (stagiaire de - de 30 ans). Il associe une formation chez un employeur (club) et des enseignements dispensés dans un organisme de formation (l'ERFAN) qui s'associe avec un CFA :



- le CFA FFN pour les Moniteurs Sportifs de Natation

Contact : Vincent VACHERAT vincent.vacherat@ffnatation.fr 01.70.48.45.21 / 07.50.41.86.49

- Le CFA Sport Occitanie pour les BPEPSAAN et les BF4/DE

Contact : Ryan GAUDAT rgaudat@cfa-sport.com 04.67.61.72.28

Un apprenti est à disposition du club pour un équivalent temps plein - les heures de formation en centre, pendant la durée du contrat de formation (de 9 mois à 1 ans à l'ERFAN).

Pour un BPJEPSAAN complet : 1007h disponibles car 600h de formation (sur 12 mois)

Pour un MSN allégé : 905h disponibles car 300h de formation (sur 9 mois)

Pour un MSN complet : 1051h disponibles car 556h de formation (sur 12 mois)

Pour un BF4/DE : 1199h disponibles car 408h de formation (sur 12 mois)

La formation est prise en charge par **Afdas** AS. L'apprenti est un salarié du club qui touche un salaire en fonction de son âge. Le club de son côté touche une aide de 6000€ (ASP) et le salaire de l'apprenti n'est pas chargé (brut=net).

Le reste à charge mensuel pour un MSN complet est de 250€ (2€/h) pour les 18/20 ans, 340€ (4€/h) pour les 21/25 ans, 1180€ (13€/h) pour les 26 ans et +

SUSPENSION TEMPORAIRE D'UN CDI PREEXISTANT POUR CONCLURE UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Actée par avenant au contrat de travail, cette suspension sera applicable pour une durée égale à celle de la formation.

Les parties peuvent, d'un commun accord, décider de maintenir totalement ou partiellement la rémunération déjà versée au salarié



ERFAN Occitanie

FOCUS SUR LE ROLE DE TUTEUR

Le tuteur est un formateur de terrain.

- Il accueille le stagiaire
- Il accompagne le stagiaire dans ses savoirs / savoir-faire / savoir-être
- Il évalue le stagiaire guidé par le centre de formation

L'**Afdas** peut prendre en charge les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale, pour les entreprises de moins de 11 salariés, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage (BPJEPSAAN, MSN, BF4/DE)

= 100€ par mois par salarié, sur une durée maximale de 10 mois.

Ce forfait couvre les rémunérations, les cotisations et contributions sociales légales et conventionnelles ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas occasionnés par la mission de tuteur et de maître d'apprentissage.

Les tuteurs de l'ERFAN peuvent suivre une formation du tuteur auprès de l'ERFAN (Action collective) qui leur permet de maîtriser les outils de suivi du stagiaire utiliser durant les formations.



ERFAN Occitanie

FOCUS SUR L'AFDAS ET LES ACTIONS DE FORMATION COLLECTIVE

Adhérer à l'AFDAS permet de profiter des financements et des actions suivantes :

- **1400€/ an** (clubs de moins de 11 salariés)
- 2100€/ ans (clubs qui ont entre 11 et 49 salariés)

Ces fonds permettent de financer les formations des salariés ou des dirigeants bénévoles des clubs.

Il n'y a pas de limite de temps de travail pour profiter de ces financements

- Profiter du financement de la **fonction tutorale** et de la formation gratuite des tuteurs
- Profiter des **formations / actions collectives** :

Entre 6 et 25 stagiaires, issus de différents clubs.

Formation inférieure ou égale à 15 jours

15 formations par an (actuellement nous en produisons environ 5 par an).

Publics éligibles :

- Salariés (sans imputé les sommes évoquées ci-dessus)
- Dirigeants bénévoles pour financer une formation en lien avec leur mandat :
Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire général élu

Financement :

- 260 € /heure pour les coûts pédagogiques (soit 1820€/jour)
- 400€ /jour en cas de location de salle
- Frais annexes :

Nuit (avec repas du soir) : 82€

Repas sans nuitée : 15€

Transport : au réel et dans la limite de 300 € (hors DOM)

Transport DOM : au réel et dans la limite de 800€



ERFAN Occitanie

FOCUS SUR LES ASPECTS REGLEMENTAIRES

- **CONTRÔLE DES CARTES PROFESSIONNELLES** et SITE EAPS

- **DIPLÔMES et PRÉROGATIVES**

Surveillance : BNSSA, diplômes donnant le titre de MNS (BEESAN, BPAAN, STAPS avec UE-SSMA, DE et DES avec CS-SSMA)

Enseignement : diplômes donnant le titre de MNS (BEESAN, BPAAN, STAPS), MSN, BE2, DEJEPS, DESJEPS, MSN

Entraînement : MSN, BEESAN, BE2, DEJEPS, DESJEPS, Licence STAPS ES

- **Réglementation des déplacements** (Télédéclaration des Accueils de Mineurs - TAM) :

Les séjours sportifs avec hébergement d'au moins 7 mineurs licenciés, âgés de six ans ou plus doivent être déclarés en tant que « séjours spécifiques » quelle que soit leur durée, c'est-à-dire à partir d'une nuit.

- **Obligation de moyen et de sécurité de la Présidente** et décharge auprès des professionnels

Défaut d'organisation, de surveillance, de vigilance, erreur d'appréciation des risques encourus, absence de conseil ou d'information, non respect des textes, lois et règlements.

> Bien qu'il ne soit pas obligatoire le **POSS du club** semble un bon moyen de prévention :

Le fonctionnement général du club et la convention qui le lie au gestionnaire du bassin

Un plan des installations et son utilisation par le club

L'identification du matériel de sauvetage et de secours disponible

L'identification des moyens de communication interne et d'appel des secours externes

L'organisation de l'encadrement et de la surveillance (qualifications des éducateurs et missions, taux d'encadrement)

L'organisation interne en cas d'accident et les exercices annuels

> La mise en place de Point d'Alerte et de Premiers Secours lors d'événement ou de compétition et également à envisager.



ACADÉMIE DE LA NATATION et RÉFORME DE L'ENF



Académie de la Natation et réforme de l'ENF

UN CONTEXTE PARTICULIER...

Du côté de l'Etat :

- Enquêtes "Noyades" tous les 3 ans montrent un nombre important de noyade chez les - de 6 ans
- Une volonté politique de mettre à l'honneur la sécurité et l'enseignement en milieu aquatique
- Mise en place du plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance Aquatique
- Un plan interministériel "pour une stratégie global de lutte contre les noyades"
- Réforme, simplification et harmonisation des tests en milieu aquatique : Aisance Aquatique, Pass-Nautique et Savoir Nager en Sécurité

Du coté fédéral :

- L'ENF est complet et ambitieux mais vécu comme contraignant
- Suite aux remontées de terrain et aux échanges avec les groupes de travail, les disciplines, le CIAA
- Mise en valeur des méthodes actives d'apprentissage > pédagogie de l'action



VOLONTÉ DE REFORMER



Académie de la Natation et réforme de l'ENF

OBJECTIFS FÉDÉRAUX

- Lutter activement contre les noyades et favoriser le savoir nager en France
- Re-devenir un acteur majeur en matière d'apprentissage de la natation
- Renforcer la formation des nageurs
- Renforcer la formation des encadrants
- Faciliter l'accès à la compétition
- Fidéliser les licenciés au sein des structures fédérales notamment celles et ceux qui ne souhaiteraient pas forcément accéder à la compétition ou qui n'en n'ont pas encore le niveau
- Conquérir de nouveaux publics
- Prendre en compte de nouvelles disciplines pour ouvrir et renforcer l'ENF



ENF devient un dispositif de développement et de promotion de la natation et des disciplines plutôt qu'un dispositif « restrictif » d'accès à la compétition



Académie de la Natation et réforme de l'ENF



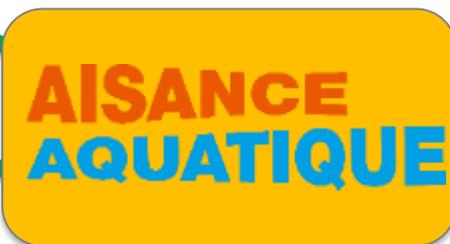
- Suppression des pass'compétition FFN pour accéder plus librement à la compétition



- Pas d'obligation au Pass'Sports de l'eau
- 2 nouvelles disciplines : sauvetage et apnée
- Travaux en cours à la FFN
- 3 niveaux de progression pour chaque discipline



- Remplacement du Sauv'Nage
- Test unique pour l'ensemble des Français (municipal, scolaire, ...)
- Validation sur la plateforme ministérielle : <https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/intervenant/>



- Intégration des enfants de 4 à 5 ans à l'ENF
- Validation des 3 paliers sur la plateforme ministérielle : <https://aisanceaquatique.fr/preventiondesnoyades/>
- Construction du corps flottant en grande profondeur et sans matériel
- Formation des éducateurs
- Subventions de l'ANS



Académie de la Natation et réforme de l'ENF

QUESTIONNER LA CONSTRUCTION DU NAGEUR

La construction du nageur passe par des passages obligés et constructifs

Le nageur doit résoudre en permanence des problématiques qui lui donnent ensuite accès à de nouveaux problèmes

Le rôle de l'éducateur n'est pas de dire quoi faire mais plutôt de le confronter à des situations globales / réelles qui lui permettent de développer ses habiletés pour être plus armé face aux problématiques qu'il doit résoudre.

Le milieu aquatique impose une motricité et une sensorialité différentes qui est à la fois le problème et la solution de la construction du nageur

Nager c'est accélérer et décélérer en permanence, pour être meilleur nageur il faut donc optimiser les accélérations et limiter les pertes de vitesse

En natation nous sommes toujours projectile et parfois propulseur, il faut donc privilégier la construction du corps projectile



Il est important de penser la construction du nageur en lui permettant d'être acteur de sa pratique et choisissant un modèle réellement constructif et actif ; et pas juste une juxtaposition de tâches ou de mouvements distincts (éducatifs...)



Académie de la Natation et réforme de l'ENF

QUESTIONNER LA CONSTRUCTION DU NAGEUR

Niveau 7 : Augmentation de la puissance

- Augmentation de la puissance et des capacités
- Nager à plus haute vitesse

Niveau 6 : Automatisation et amélioration du rendement

- Automatisation des solutions efficaces à l'épreuve de la durée puis de la vitesse

Niveau 5 : Construction du corps propulseur

- Orienter les pales (grandes masses d'eau) en sens inverse du déplacement
- Augmenter l'amplitude du trajet de la pale
- Accélérer les masses d'appuis avec une force d'intensité croissante

Niveau 4 : Intégration des solutions ventilatoires

- Souffler activement
- Dissociation tête / épaule / corps
- Prise d'air unique et rapide
- Position zéro ventrale et dorsale

Niveau 3 : Ébauche du corps propulseur

- Entretenir sa vitesse par des mouvements continus
- Augmenter l'amplitude des mouvements plus on va vers les extrémités

Niveau 2 : Construction du corps projectile

- Être hydrodynamique
- Être indéformable
- Être aligné avec sa trajectoire
- Pousser

Niveau 1 : Construction du corps flottant

- Prendre de l'air
- Être plein d'air
- Avoir tout son corps sous l'eau



ENF et SPORTIF

**TESTS
CATEGORIES**

CONSTRUCTION DU NAGEUR

**FORMATION
EDUCATEURS ADN**

COMPÉTITION

**Pass'Sports
de l'eau**



**AISANCE
AQUATIQUE**

SENIORS
JUNIORS
BENJAMINS
AVENIRS

-  **OR**
-  **ARGENT**
-  **BRONZE**
-  **SNS**
-  **Palier 3**
-  **Palier 2**
-  **Palier 1**

Niveau 7 : Augmentation de la puissance

Niveau 6 : Automatisation et amélioration du rendement

Niveau 5 : Construction du corps propulseur

Niveau 4 : Intégration des solutions ventilatoires

Niveau 3 : Ébauche du corps propulseur

Niveau 2 : Construction du corps projectile

Niveau 1 : Construction du corps flottant

**ENTRAINEUR
BF4/DE**

**ENTRAINEUR
MSN**

**ENSEIGNANT
BPJEPSAAN
ou
MSN**

**Formations continues
ENTRAINEUR
Académie De la Natation (ADN)**

**Formations continues
ENSEIGNANT
Académie De la Natation (ADN)**



Académie de la Natation et réforme de l'ENF

A L'ECHELLE NATIONALE

L'ACADÉMIE DE LA NATATION est donc une **vision systémique et commune du modèle et de la construction de la natation** :

- La construction du nageur (les 7 niveaux de construction du nageur)
- La construction de l'éducateur (enseignant puis entraîneur de l'ADN)
- La construction du formateur (formateur puis instructeur de l'AA et l'ADN)

L'ACADÉMIE DE LA NATATION n'envisage **la construction du nageur, de l'éducateur et du formateur qu'en pédagogie de l'action et dans la pratique** privilégiant des enseignements massés et dans la réalisation.

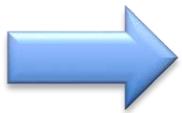
L'ambition de cette démarche est de positionner la Fédération Française de Natation et ses clubs comme acteurs privilégiés et incontournables dans le domaine de la Natation et de la Formation.



Académie de la Natation et réforme de l'ENF

A L'ECHELLE REGIONALE

- **L'ERFAN Occitanie forme déjà ses stagiaires en suivant ces principes**, par la mise en situation pratique lors des modules de formation sur plus de la moitié de la formation :
 - BF1 en stage massés sur des Plans J'apprends à nager
 - BF2 en stage massés sur de l'Aisance Aquatique
 - BPJEPSAAN en stage semi-massés en scolaire et en pédagogie club
 - MSN en regroupement départementaux
 - BF4/DE en mise en situation de pratique auprès des CAF et CNEA



Reste à développer des formations ACADÉMIE DE LA NATATION

en ENSEIGNEMENT et en ENTRAINEMENT au service des clubs sous forme de semaines de formation en action collective 

- L'ERFAN Occitanie souhaite se positionner comme un relais d'une **vision commune de la construction du nageur afin d'aider les clubs** dans l'organisation « didactique » de leur projet pédagogique et de leur projet sportif.

- **Pourquoi n'aurions nous pas un modèle de construction, une didactique commune à tous les clubs d'Occitanie et des particularités locales en fonctions des clubs, de leurs moyens et de leurs projets.**



Ordre du jour

14. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation et Académie de la natation
15. Intervention de l'Association « Les Papillons »
16. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2023
17. Actions régionales 2024
18. Budget prévisionnel 2023-2024
19. Questions diverses
20. Clôture par le Président



Ordre du jour

14. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation et Académie de la natation
15. Intervention de l'Association « Les Papillons »
16. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2023
17. Actions régionales 2024
18. Budget prévisionnel 2023-2024
19. Questions diverses
20. Clôture par le Président



Vie sportive

CAF Occitanie/Font-Romeu

- 2 encadrants permanents (1 salarié CDI financé à 100% ligue, 1 salarié financé 50% ligue + 50% familles)
- 15 nageurs : 8 entrées, 7 maintiens de la 3^{ème} à la 1^{ère} (Lycée Pierre de Coubertin)
- 10 sur 15 étaient licenciés en Occitanie
- Moyenne d'âge en 2023 : 15,5 ans
- 100% de réussite au Brevet (1/1)
- 35 journées de compétitions, 36 journées de stage
- 14 médailles aux championnats de France Juniors 25m à Massy
- 11 médailles aux championnats de France Juniors 50m à Chartres
- 1 qualifiée à la coupe COMEN en Grèce
- 1 nageuse admise au CNE de Font Romeu pour la saison 2023/24



Vie sportive

CAF Occitanie/Toulouse

- 1 encadrant permanent (1 salarié CDI financé à 100% TOEC)
- 12 nageurs de la 3^{ème} à la Terminale (Collège Jean Moulin et Lycée Bellevue)
- Moyenne d'âge en 2023 : 15 à 17 ans
- 100% de réussite au Brevet
- 100% de réussite au Baccalauréat
- 35 journées de compétition
- 9 médailles aux championnats de France Juniors 25m à Massy
- 7 médailles aux championnats de France Juniors 50m à Chartres
- 1 qualifiée au Championnat d'Europe Juniors en Serbie



Vie sportive

CNAHN Occitanie/Colomiers



- Recrutement national, en accord avec la DTN selon les standards définis d'un point de vue national (tests d'entrées)
- 14 nageuses et nageurs engagés dans un double projet sportif et scolaire
- 9 collégiennes et 5 lycéennes



Vie sportive

CNAHN Occitanie/Colomiers

Gestion et financement



- Structure du PPF gérée par la Ligue OPMN
- Convention avec le CREPS de Toulouse
- Financement : Ligue Occitanie PM et club de Colomiers NS



Vie sportive

CNAHN Occitanie/Colomiers

Encadrement



- Suppression du poste de coordinatrice assuré par cadre technique
- Attente d'un 2^e poste d'entraîneur NA
- Obligation de réduire l'effectif de la catégorie Junior



Vie sportive

CNAHN Occitanie/Colomiers

Activité réduite



- JEUNES : priorité aux équipes techniques
- JUNIORS: solos et duos / sélection équipe de France



Vie sportive

CNAHN Occitanie/Colomiers

Résultats



JEUNES

BRONZE en ballet Combiné au chp France Elite

4^e place en ballet d'Equipe au chp France Elite

Sélection EDF Coupe du Monde, Camille CONCHOU-DELPRAT

JUNIORS

ARGENT en Solo au Chp France TC Eva LAFONTAN



Actions sportives

Bilans des actions 2023

20 clubs représentés



Un coût de 18 500 €



53 nageurs participants
entre 12 et 18 ans



15 jours de stages ou
de compétitions



15 éducateurs mobilisés



Actions sportives

Bilan des actions 2023 : Benjamin 2 / Juniors 1



The poster features the NSG logo (Nataion Sportive Genève) at the top left. The main text reads "51^{ème} International Meeting Swann Oberson" in a stylized font. Below this is a photograph of a swimmer in a pool. At the bottom right of the photo, it says "5 - 7 mai 2023" and "Piscine des Vernets, Genève". The bottom section of the poster includes logos for "FONDS DU SPORT", the Canton of Geneva, and the City of Geneva, along with a QR code.

Stage Chambéry et compétition à Genève

Forte mobilisation des clubs avec 8 éducateurs présents → possibilité de mettre en place une action de formation collective



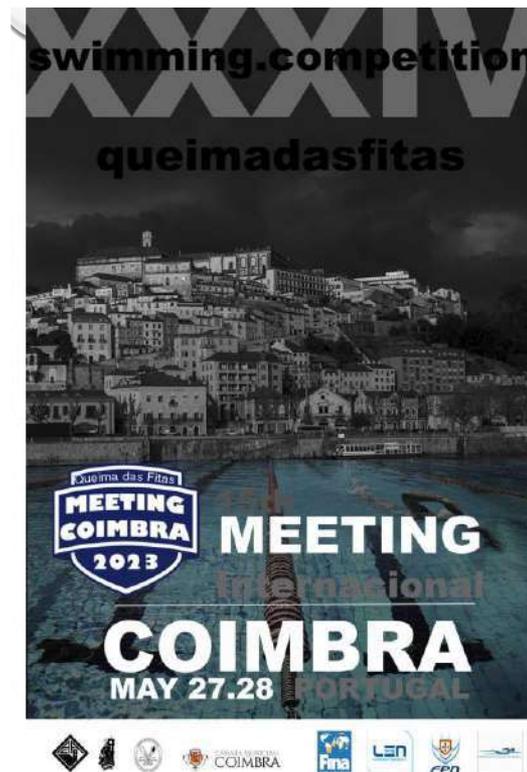
Actions sportives

Bilan des actions 2023 : Juniors 4

Participation aux Meeting International de Coimbra



A l'issue des France Juniors, moment de partage avec Nageur de Haut-Niveau. Mobilisation forte pour les relais et le classement par équipe.



Actions sportives

Bilan des actions 2023 : Benjamins 1

Stage d'entraînement à Font-Romeu

Rencontre avec des athlètes de Haut-Niveau présent sur le site

Sensibilisation nutrition et dopage

Intervention préparatrice physique du CREPS



Ordre du jour

14. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation et Académie de la natation
15. Intervention de l'Association « Les Papillons »
16. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2023
- 17. Actions régionales 2024**
18. Budget prévisionnel 2023-2024
19. Questions diverses
20. Clôture par le Président



Actions sportives

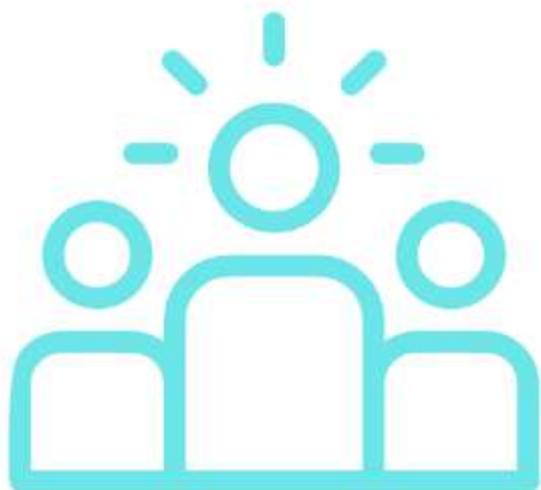
Actions 2024

Catégories	Nombres de nageurs/nageuses	Critères de sélection	Types d'action	Périodes
Benjamins 1	24	% IMP au 31/07/2023	Stage	Toussaint
Benjamins 2	16	Add pts table cot	Stage + Compétition	Printemps (Sète)
Juniors 1 - 2	20	% IMP au 03/04/2024	Meeting Régional	Mai
Juniors 3 - 4	16	% IMP au 18/12/2023	Meeting National	Janvier
Juniors 5 (en priorité)	8	% IMP au 31/12/2023	Compétition Internationale	Mars (Giant Open?)



Actions sportives

Actions collectives de formation



Une formation en action
pour les éducateurs, du
partage d'expérience

Accompagnement
privilegié des nageurs
pour les faire progresser
dans leur pratique



Grâce à l'ERFAN, une
ressource pour des actions
sportives de meilleures
qualités.



Ordre du jour

14. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation et Académie de la natation
15. Intervention de l'Association « Les Papillons »
16. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2023
17. Actions régionales 2024
- 18. Budget prévisionnel 2023-2024**
19. Questions diverses
20. Clôture par le Président



Budget prévisionnel 2023-2024

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60 Achats		127 000 €	70 Ventes		890 000 €
	Prestations de services	80 000 €		Formation	410 000 €
	Achats, matériels et fournitures	40 000 €		CAF & CNAHN & Actions régionales	350 000 €
	Autres fournitures	7 000 €		Engagements compétitions	130 000 €
61 Services extérieurs		91 000 €	74 Subventions d'exploitation		260 000 €
	Locations	35 000 €		Région	60 000 €
	Sous-traitance générale	37 000 €			
	Entretien et réparation	12 000 €			
	Assurances	5 000 €		Ville (précisez)	
	Documentation	2 000 €			
	Autres : précisez			EPCI	
62 Autres services extérieurs		804 000 €		Département	
	Rémunération interm. et honoraires	18 000 €			
	Publicité, publication	10 000 €			
	Déplacements, missions	770 000 €		État (précisez) ANS PSF	50 000 €
	PTT Téléphonie	6 000 €		ANS PST	110 000 €
63 Impôts et taxes		6 000 €		Europe (précisez)	
	Impôts et taxe sur rémunération	6 000 €			
	Autres impôts et taxes			Autres publics (précisez)	
64 Charges de personnel		416 000 €		Aides privées (précisez)	
	Rémunération des personnels	314 000 €		FFN aides CAF et CNAHN	25 000 €
	Charges sociales	102 000 €		FFN JAN	15 000 €
	Autres charges de personnel				
65 Autres charges de gestion courante		21 000 €	75 Autres produits de gestion courante		330 000 €
				Divers produits	27 000 €
				Dons	28 000 €
				Licences	275 000 €
66 Charges financières		0 €	76 Produits financiers		600 €
67 Charges exceptionnelles		600 €	77 Produits exceptionnels		5 000 €
68 Dotations aux amortissements		100 000 €	78 Reprise sur amortissements et provisions		80 000 €
TOTAL CHARGES		1 565 600 €	TOTAL PRODUITS		1 565 600 €
Contributions volontaires					
86 Emplois des contributions volontaires en nature		600 000 €	87 Contributions volontaires en nature		600 000 €
	Bénévolat	300 000 €		Bénévolat	300 000 €
	Mises à disposition bassins	300 000 €		Mise à disposition bassins	300 000 €
TOTAL		2 165 600 €	TOTAL		2 165 600 €

Ordre du jour

14. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation et Académie de la natation
15. Intervention de l'Association « Les Papillons »
16. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2023
17. Actions régionales 2024
18. Budget prévisionnel 2023-2024
19. Questions diverses
20. Clôture par le Président



Ordre du jour

14. Rapport d'activités de l'Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation et Académie de la natation
15. Intervention de l'Association « Les Papillons »
16. Vie sportive (CAFs et CNAHN) et actions régionales 2023
17. Actions régionales 2024
18. Budget prévisionnel 2023-2024
19. Questions diverses
20. Clôture par le Président





Merci de votre attention

ANNEXE 2



Philippe RENAUT

*Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région
de Toulouse Midi-Pyrénées
Commissaire aux Comptes*

**LIGUE OCCITANIE
PYRENEES-MEDITERRANEE
DE NATATION**

**Siège social : Bat B-Bal 37
72 rue Riquet
31000 TOULOUSE**

**RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2022/2023**

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

Association (Loi du 1^{er} juillet 1901)

Bat B-Bal 37

72 rue Riquet

31000 TOULOUSE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association reçoit diverses subventions. J'ai procédé à l'examen des conventions relatives à ces subventions et de leur bonne application ; je me suis assuré de leur correcte comptabilisation ; j'ai vérifié que les conditions suspensives étaient levées et que le principe de l'indépendance des exercices était respecté.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Comité Directeur.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

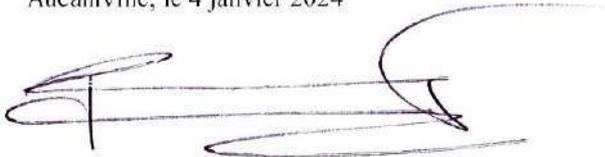
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aucamville, le 4 janvier 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Renault', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Philippe RENAUT

Commissaire aux comptes

Au présent rapport est annexé :

Pages 1 à 2 Bilan Actif – Bilan Passif

Page 3 Compte de résultat

Pages 4 à 10 Annexes

BILAN

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	567	567	(0)	(0)
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	56 600		56 600	56 600
Constructions	255 208	150 769	104 439	108 789
Installations techniques, mat. et outillage indus.	122 252	107 271	14 981	35 011
Autres immobilisations corporelles	144 101	128 618	15 483	21 550
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	578 728	387 225	191 503	221 950
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	5 292		5 292	
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances dis., adhérs., usagers et cpt. Rattachés	259 042		259 042	129 227
Autres créances	228 060		228 060	245 721
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	426 909		426 909	599 845
Charges constatées d'avance	19 440		19 440	2 225
Total II	938 743		938 743	977 618
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (bilan bilan)	0 517 471	387 225	1 130 246	1 198 967
Rubriques		Montant brut		Montant net N
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Déjà en nature restant à vendre ;				

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	9 147	9 147
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autre		
Report à nouveau	719 799	857 259
Excédent ou déficit de l'exercice	(10 243)	(137 460)
Situation nette (sous total)	718 703	728 946
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	25 185	34 892
Provisions réglementées		
Total I	743 888	763 838
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	61 538	76 917
Total II	61 538	76 917
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 964	140 407
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	158 548	168 437
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	324	407
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	39 005	54 161
Total IV	324 841	358 412
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL REVENUS (NET FAVO)	1 068 629	1 193 167

FR

COMpte DE RESULTAT

Rubriques	N	N-1
Cotisation		
Vente de biens		
Ventes de prestations de service	882 647	589 516
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs	244 458	208 729
Ressources liées à la générosité du public	25 101	
Contributions financières		
Reprise sur provisions, amortissements et transfert de charge	8 254	
Utilisation des fonds dédiés	76 917	136 680
Autres produits	300 018	288 102
Produits d'exploitation	1 537 895	1 223 027
Achats de marchandises (et droits de douanes)		
Variations de stock de marchandises	(5 292)	2 520
Autres achats et charges externes	1 032 160	882 147
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 258	6 351
Salaires et traitements	307 199	194 257
Charges sociales	94 112	68 610
Dotations aux amortissements et provisions	41 979	47 644
Report en fonds dédiés	61 538	76 917
Autres charges	20 717	82
Charges d'exploitation	1 557 671	1 378 508
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(19 776)	(155 481)
Produits financiers	631	763
Produits exceptionnels	9 528	17 256
Charges financières		
Charges exceptionnelles	126	
Impôt sur les bénéfices		
DÉPENSE COUVERTE	(10 245)	(187 481)

Désignation de l'association : LIGUE OCCITANIE PYRENEES- MEDITERRANEE DE NATATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 1 130 246 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 10 243 euros.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/12/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association administre les disciplines de Natation Course, Plongeon, Water- Polo, Natation Artistique, Natation en Eau Libre ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, estivales, récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques.

Elle seconde la Fédération Française de Natation dans la réalisation de son programme. Elle assure, en agissant pour le compte de la Fédération Française de Natation, le contrôle direct et assume la responsabilité des Comités Départementaux ou Interdépartementaux, constitués sous forme d'associations déclarées, dans son ressort territorial. Sa mission consiste notamment à promouvoir et propager les valeurs de la natation.

Sur le territoire de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, dans le ressort territorial de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, l'association réalise les activités suivantes :

- assurer la liaison entre les divers Comités Départementaux ou Interdépartementaux et les diverses associations de la région affiliées à la Fédération ;
- organiser la formation des officiels et des cadres administratifs sportifs et techniques par tous moyens appropriés tel que, par exemple, conférences, cours, stages et centres de perfectionnement ;
- organiser des séances d'entraînement collectif et des stages sportifs ;
- établir son calendrier en fonction de celui de la Fédération ;
- organiser des compétitions sportives et des championnats régionaux ;
- former les jurys de toutes les réunions de son ressort ;
- procéder à l'homologation des records régionaux et tenir à jour les différents classements régionaux et fédéraux ;
- aviser la Fédération des changements de correspondants des associations de la région, ainsi que des modifications apportées aux bassins postérieurement à leur homologation par celle-ci ;
- communiquer à la Fédération les résultats sportifs des réunions qu'elle organise ;
- assurer, lorsqu'elle lui est reconnue en propre, sa compétence disciplinaire, ou sa compétence en matière de réclamations ;
- donner son avis pour la création de meetings selon la procédure de labellisation ;
- organiser des manifestations de développement et de promotion des disciplines énoncées ci-dessus ;
- et d'une manière générale décider ou donner son avis dans tous les cas prévus par les règlements administratifs ou sportifs de la Fédération.

Pour la réalisation de sa mission sociale, les ressources de la Ligue Régionale sont :

- 1° La part régionale sur les licences qui est fixée par l'Assemblée Générale.
- 2° Les subventions accordées par les pouvoirs publics, le Centre National pour le Développement du Sport, le Comité Directeur de la F.F.N., le cas échéant, et par toutes autres personnes physiques ou morales ou organismes.
- 3° Les droits d'engagement dans les championnats et rencontres officielles régionales.
- 4° La recette des Championnats régionaux ou la part de recettes leur revenant à l'occasion des Championnats régionaux et réunions officielles régionales, interrégionales ou nationales se déroulant sur son territoire.
- 5° Les pénalités qu'elle peut infliger dans certains cas déterminés par ses règlements propres.
- 6° Les recettes des manifestations de promotion, ou de toute autre action, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale Régionale.
- 7° La part lui revenant sur les droits de formation.

FR

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

1. Principes généraux

L'exercice clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation.
- Indépendance des exercices.
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

1. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**a) Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	10 à 50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur

b) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

PR

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	567			567
Terrains	56 600			56 600
Constructions sur sol propre	203 017			203 017
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	42 902	9 298		52 191
Installations techniques et outillage industriel	122 252			122 252
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	97 141			97 141
Matériel de bureau, informatique et mobilier	44 716	2 244		46 960
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	566 628	11 598		578 161
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières				
TOTAL	567 195	11 598		578 723

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	567			567
Terrains				
Constructions sur sol propre	118 578	10 151		128 729
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions	18 552	3 488		22 040
Installations techniques, matériel et outillage industriels	97 241	20 030		107 271
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	78 075	6 989		85 064
Mat de bureau et informatique, mobilier	42 233	1 321		43 554
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	344 678	41 979		386 658
TOTAL	345 245	41 979		387 213

PR

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	259 042	259 042	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	243	243	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 100	1 100	
Etat - Impôts sur les bénéfices			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	226 717	226 717	
Total de l'actif circulant	487 102	487 102	
Charges constatées d'avance	19 440	19 440	
TOTAL	506 542	506 542	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Avant des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	126 964	126 964		
Personnel et comptes rattachés	36 720	36 720		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	118 950	81 116	37 834	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 878	2 878		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés				
Autres dettes	324	324		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	39 005	39 005		
TOTAL	325 017	287 617	37 834	

PR

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 239
Dettes fiscales et sociales	26 557
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	53 796

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres créances	4 795
dont avoirs à recevoir	3 684
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	4 795

PR

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 300 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Honoraire de certification des comptes de l'exercice précédent : 4 632 euros

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice		
			Montant global	Dont remboursement	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)							
- POLE France FONT ROMEU	58 090		58 090		47 107	47 107	
- J'APPRENDS A NAGER ET PLAN D'AISANCE AQUATIQUE	18 887		18 887		14 431	14 431	
Sous total	76 917		76 917		61 538	61 538	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Sous total							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
Sous total							

Les subventions sont comptabilisées dès leur notification d'attribution.

La Ligue pratique la méthode des fonds dédiés depuis de nombreuses années.

Cette méthode comptable, devenue désormais obligatoire, conduit à comptabiliser sur l'exercice une charge (compte 689400) correspondant aux charges restant à engager à la clôture de l'exercice sur les subventions obtenues et les ressources affectées.

Par cette méthode, on ne prend en compte, dans le résultat de l'exercice, que la partie de la subvention ou les ressources affectées qui ont été consommées par des dépenses de l'exercice. L'excédent fera l'objet de charges sur les exercices futurs.

Ainsi, il reste à engager sur les prochains exercices 47 107€ de charges sur les ressources affectées pour le POLE FRANCE FONT ROMEU.

Il reste à engager sur les prochains exercices 14 431€ de charges sur les subventions obtenues pour le programme J'Apprends à Nager et Plan Aisance Aquatique.

PR

EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Emplois des contributions volontaires en nature - Exercice N	Montant
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	366 000
Prestations en nature	
Personnel bénévole	458 430
TOTAL	

Ressources des contributions volontaires en nature - Exercice N	Montant
Bénévolat	458 430
Prestations en nature	366 000
Dons en nature	
TOTAL	

Bénévolat :

Une estimation des heures de bénévolat a été effectuée, tenant compte de l'organisation des différentes compétitions, des réunions du comité directeur et du bureau, des réunions de commissions et du temps passé à l'administration de la Ligue. Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat des jurys de 23 162 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 15€.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat du comité directeur de 400 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 15€.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat des membres des commissions et de l'administration de la Ligue de 4 200 heures qui ont été valorisées à un taux horaire moyen, charges sociales comprises de 25€.

Prestations en nature :

Ces prestations correspondent à la mise à disposition des piscines lors des différentes compétitions qui ont été organisées. Cette estimation fait ressortir un nombre de jours d'utilisation de 65 jours qui ont été valorisés à un coût journalier de 3 000€ à 10 000€ selon les équipements soit une valorisation de 366 000€ pour la mise à disposition gratuite des piscines.

PR



Philippe RENAUT

*Expert Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région
de Toulouse Midi-Pyrénées
Commissaire aux Comptes*

**LIGUE OCCITANIE
PYRENEES-MEDITERRANEE
DE NATATION**

**Siège social : Bat B-BAL 37
72 rue Riquet
31000 TOULOUSE**

**RAPPORT SPECIAL
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EXERCICE 2022/2023

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION
Association (Loi du 1^{er} Juillet 1901)
Bat B-BAL 37
72 rue Riquet
31000 TOULOUSE

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31 août 2023 il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Aucamville, le 4 janvier 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Renaud', written over a horizontal line.

Philippe RENAUT
Commissaire aux comptes

ANNEXE 3

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE OCCITANIE PYRENNES
MEDITERRANEE DE NATATION

SUR LE CONTROLE DES COMPTES DE L EXERCICE 2022.2023

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui m'a été confié par le Comité Directeur, j'ai procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de la ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation pour l'exercice allant du 1/09/2022 au 31/08/2023. A noter que tous les documents m'ont été transmis dans un délai permettant un contrôle sérieux.

J'ai constaté que le bilan ainsi que le compte de résultat concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages et les réponses qui ont été données à nos questions m'ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Je remercie M. NESPOULOUS Jean, Trésorier, ainsi que Madame TILLY, Expert Comptable, pour avoir mis à disposition toutes les pièces nécessaires à ma mission et avoir répondu à mes différentes questions.

En conséquence, je recommande à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le Trésorier pour son travail.

A Alès le 03 Janvier 2024

M. OFFREDI Jacky